

SCHÉMA DE DÉVELOPEMENT DU TERRITOIRE
Etape d'un processus



sdt

vers une optimisation spatiale

Colloque CPDT
15 avril 2024
Michel Dachelet
Inspecteur général SPW TLPE



Wallonie
territoire
SPW

PLAN DE L'EXPOSÉ

SDT, ÉTAPE D'UN PROCESSUS

I GESTION DES TRANSITIONS

II ÉTAPES D'UN PROCESSUS

III CADRE DE L'ACTUALISATION

IV ENQUÊTE PUBLIQUE

V DISPOSITIONS BASCULANTES

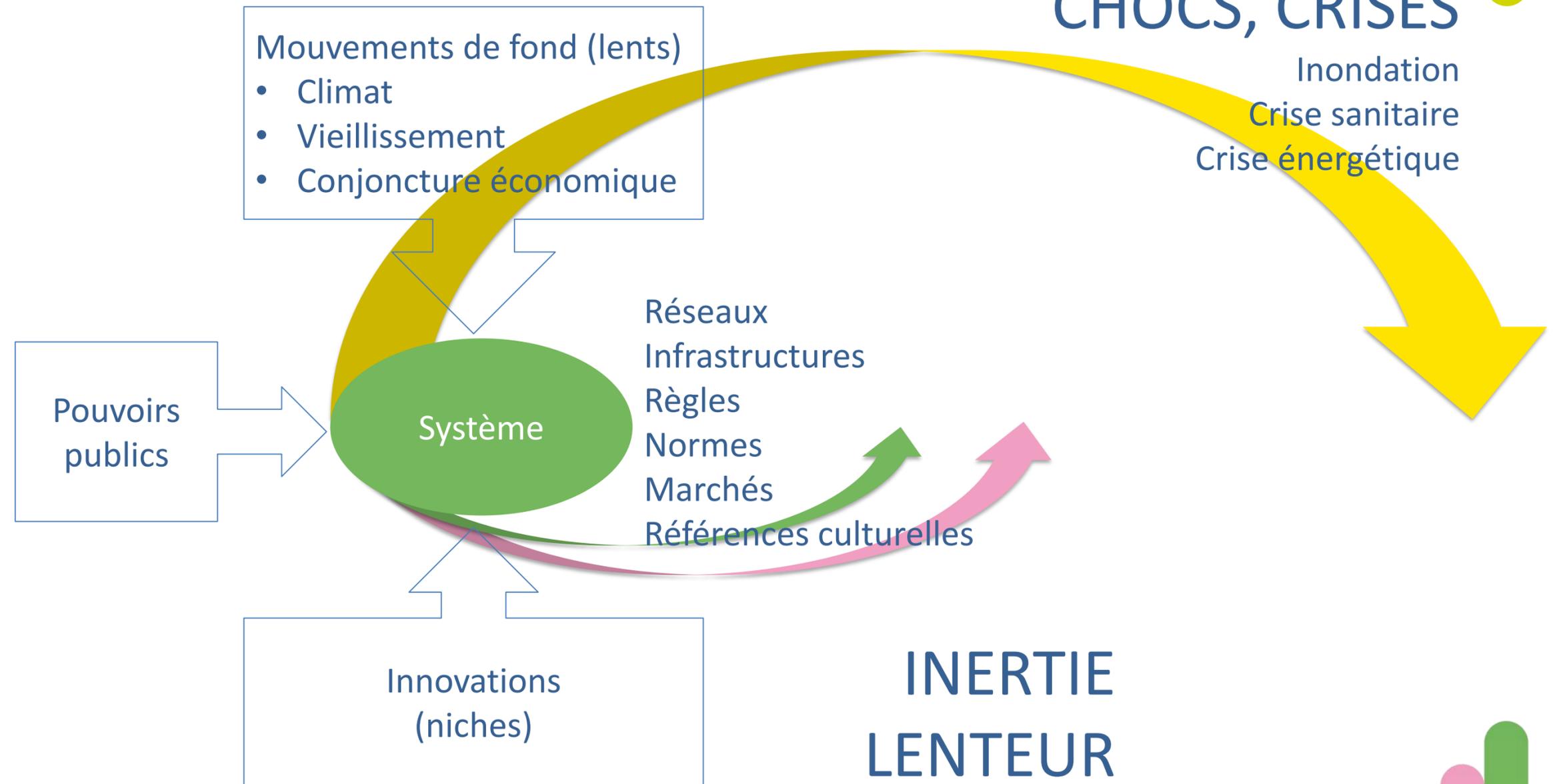
→ GOUVERNANCE

→ DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

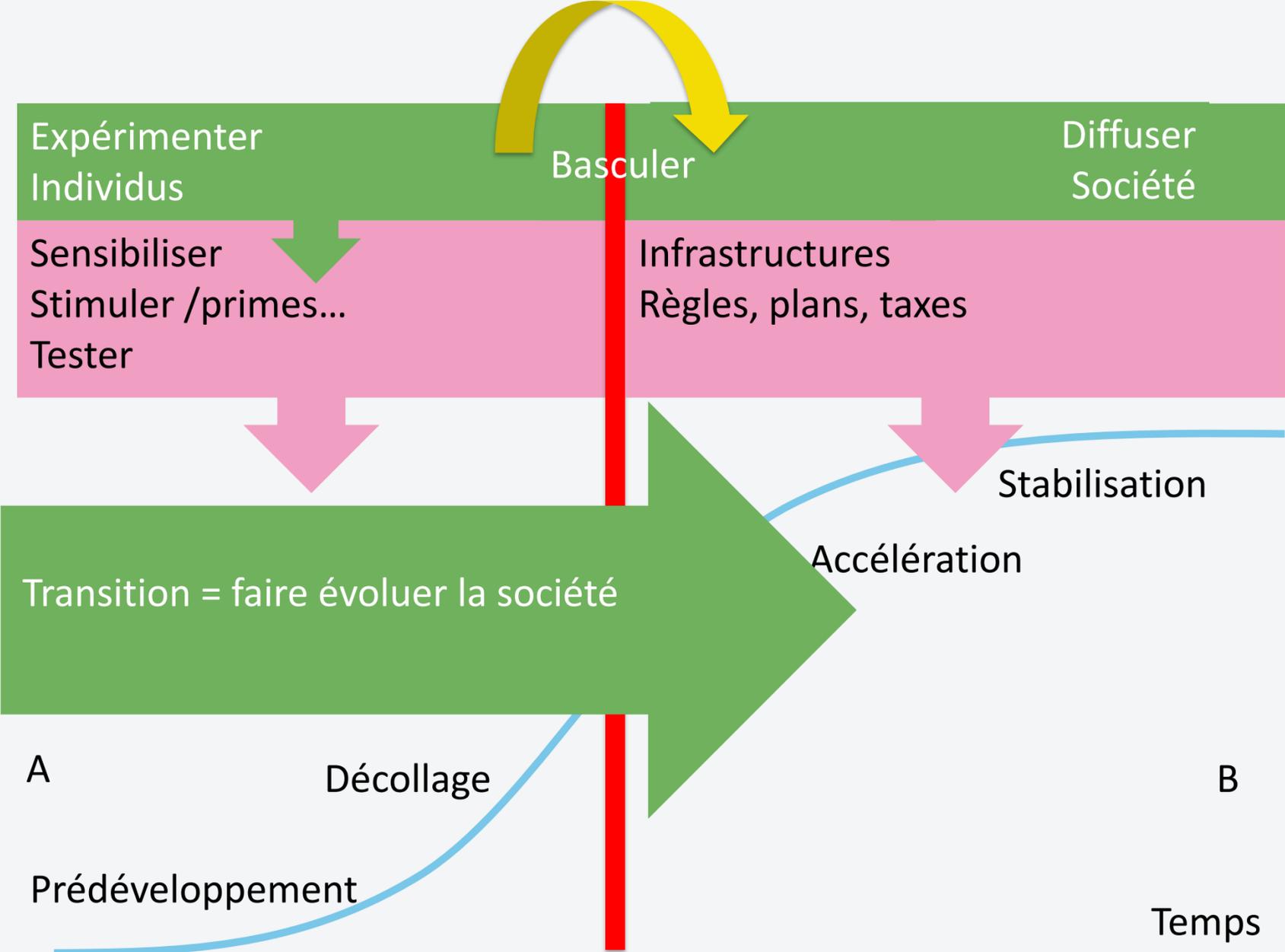


I SDT: GESTION DES TRANSITIONS

CHANGER DE SYSTÈME



GERER LES TRANSITIONS



TRANSITIONS
CONSENSUELLES



OPTIMUM COLLECTIF
=
OPTIMUM INDIVIDUEL

AUTORITÉS PUBLIQUES
ACCOMPAGNENT
LA TRANSITION



TRANSITIONS CONSENSUELLES



TRANSITIONS
NON CONSENSUELLES

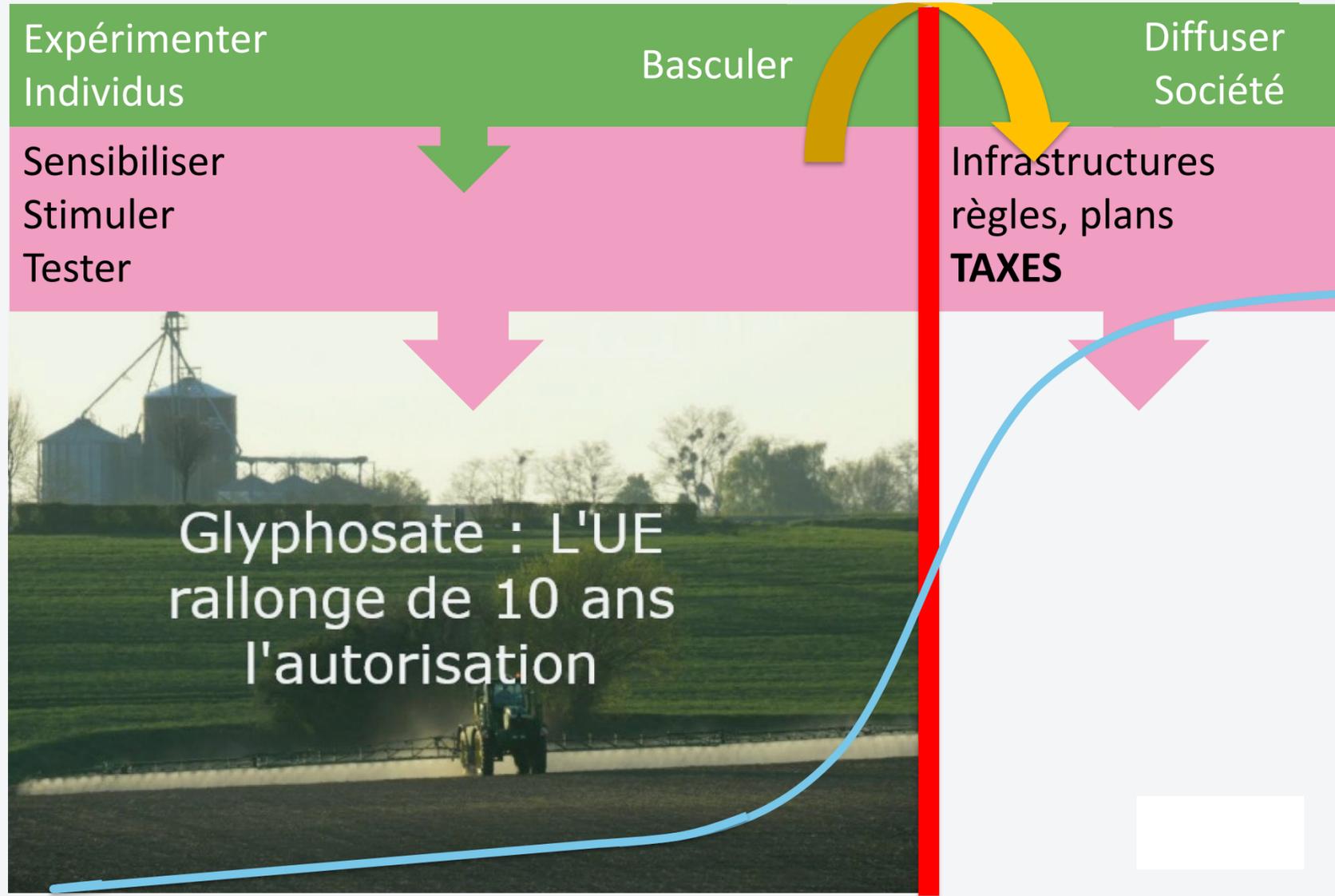


OPTIMUM COLLECTIF
≠
OPTIMUM INDIVIDUEL

AUTORITÉS PUBLIQUES
DOIVENT INTERVENIR
DANS LA TRANSITION



TRANSITIONS
NON CONSENSUELLES



GÉRER LES
TRANSITIONS
EN
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



TRANSITION
EN
TENSION

STOP
HAUSSE DE L'ESSENCE
17 NOVEMBRE 2018

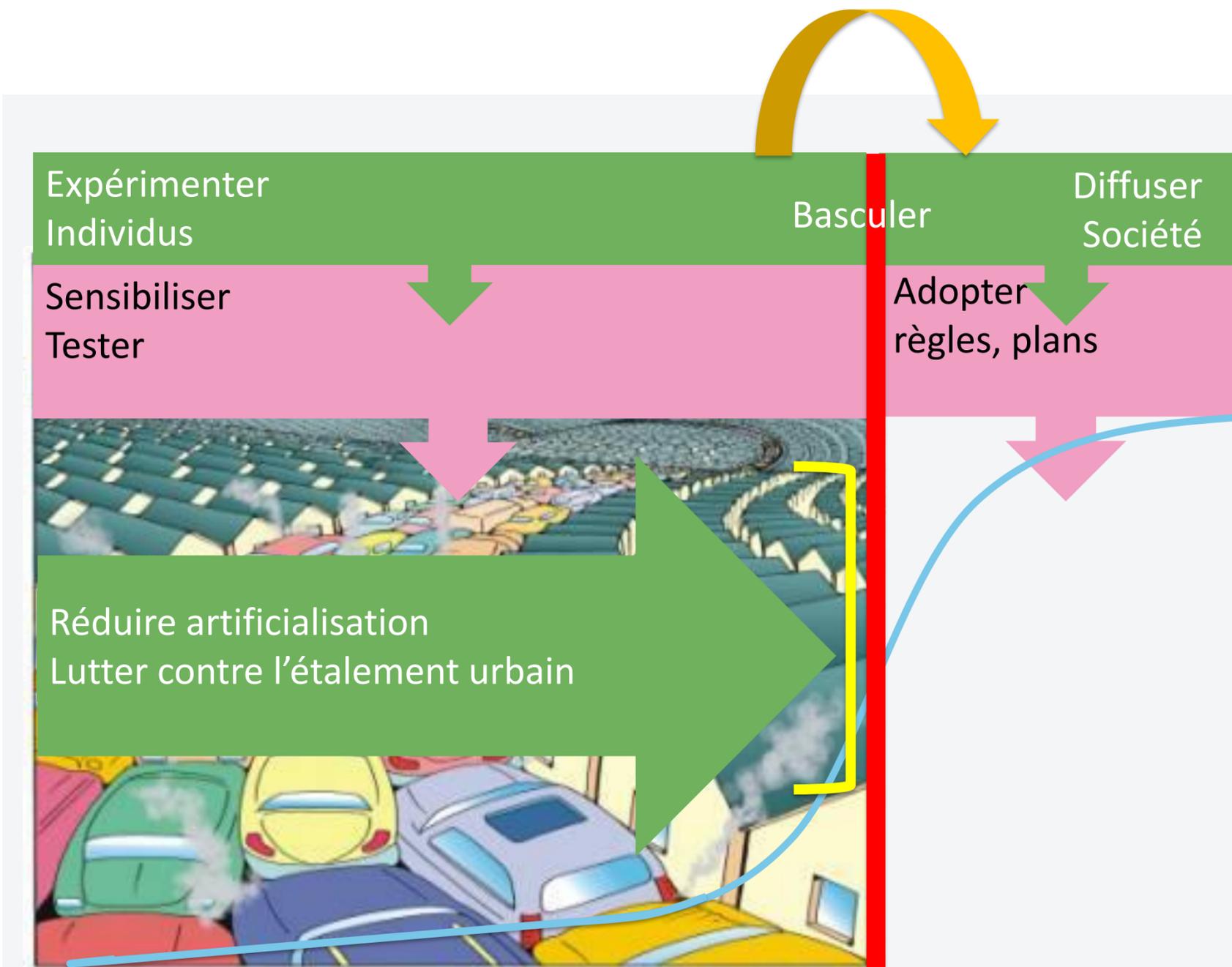


mon rêve, ma maison,
mon coin de terre



**SAUVONS LE
BOIS DE LAUZEL**

GÉRER LES
TRANSITIONS
EN
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

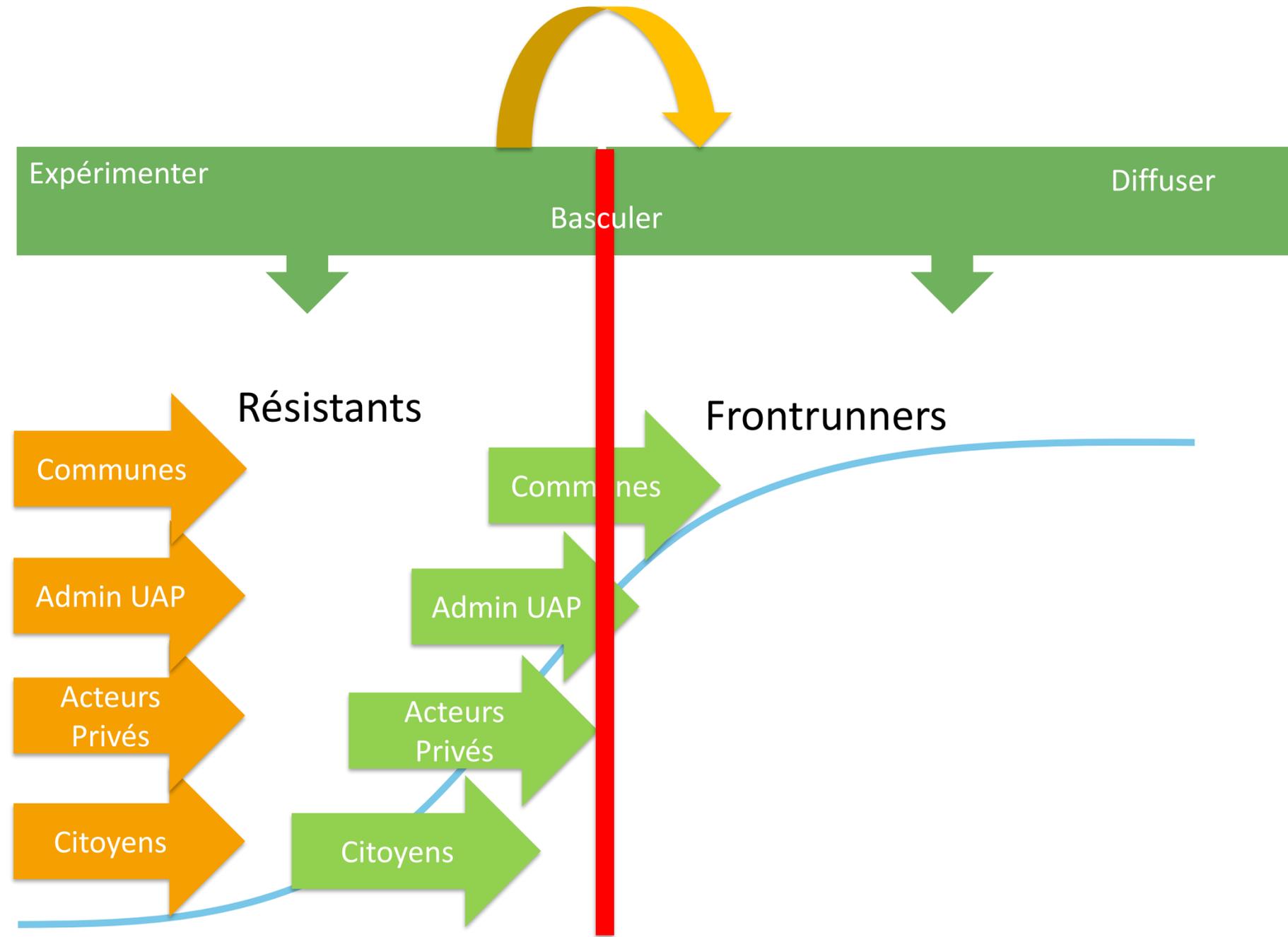


1995

2024



PARTIES PRENANTES



TIRER PARTI
DU
TEMPS LONG

- Petits pas
- Tests
- Essais/erreurs

COMPRENDRE
LES
PARTIES PRENANTES

- La question n'est pas: qui résiste au changement?
- **Mais : qui perd?**





II SDT : ETAPES D'UN PROCESSUS

Préhistoire (→ 1995)

Limiter et encadrer l'urbanisation

Histoire (1995→2023)

Réduire l'artificialisation

Réduire l'étalement urbain et renforcer les centralités

→ **Quelle Gouvernance? A quels niveaux?**

→ **Quels outils?**



RIO Sommet de la terre: 1992

Première CoP: 1995

I.1 4 législatures 1981→1995

I.2 Législature 1995→1999 (Ministre AT: Lebrun)

I.3 Législature 1999→2004 (Ministre AT: Foret)

I.4 Législature 2004→2009 (Ministre AT: Antoine)

I.5 Législature 2009→2014 (Ministre AT: Henry)

I.6 Législature 2014→2019 (Ministre AT: Di Antonio)

CoP 28: 2023

I.7 Législature 2019 → 2024 (Ministre AT: Borsus)

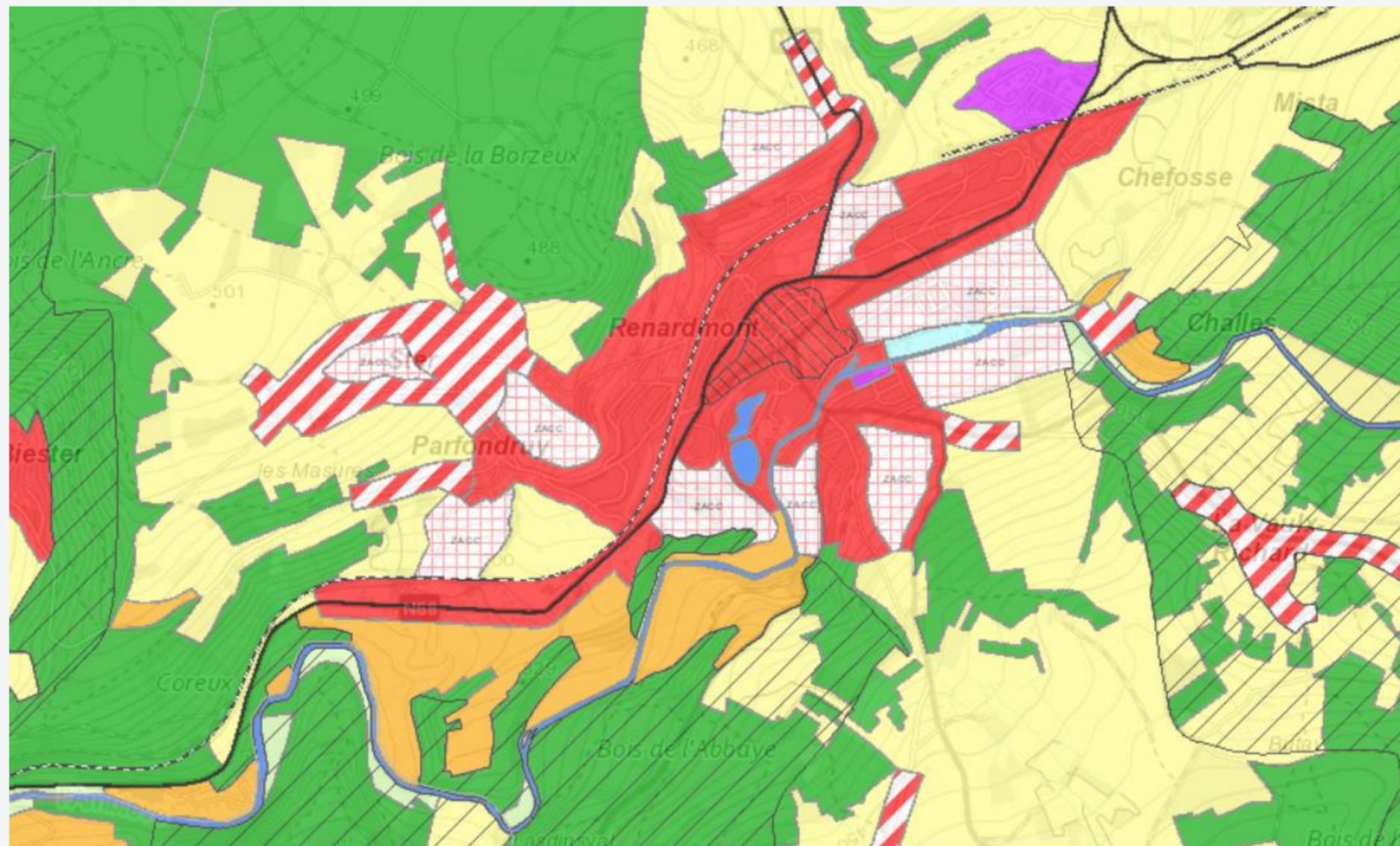
I.1 4 législatures 1981→1995



PRATW

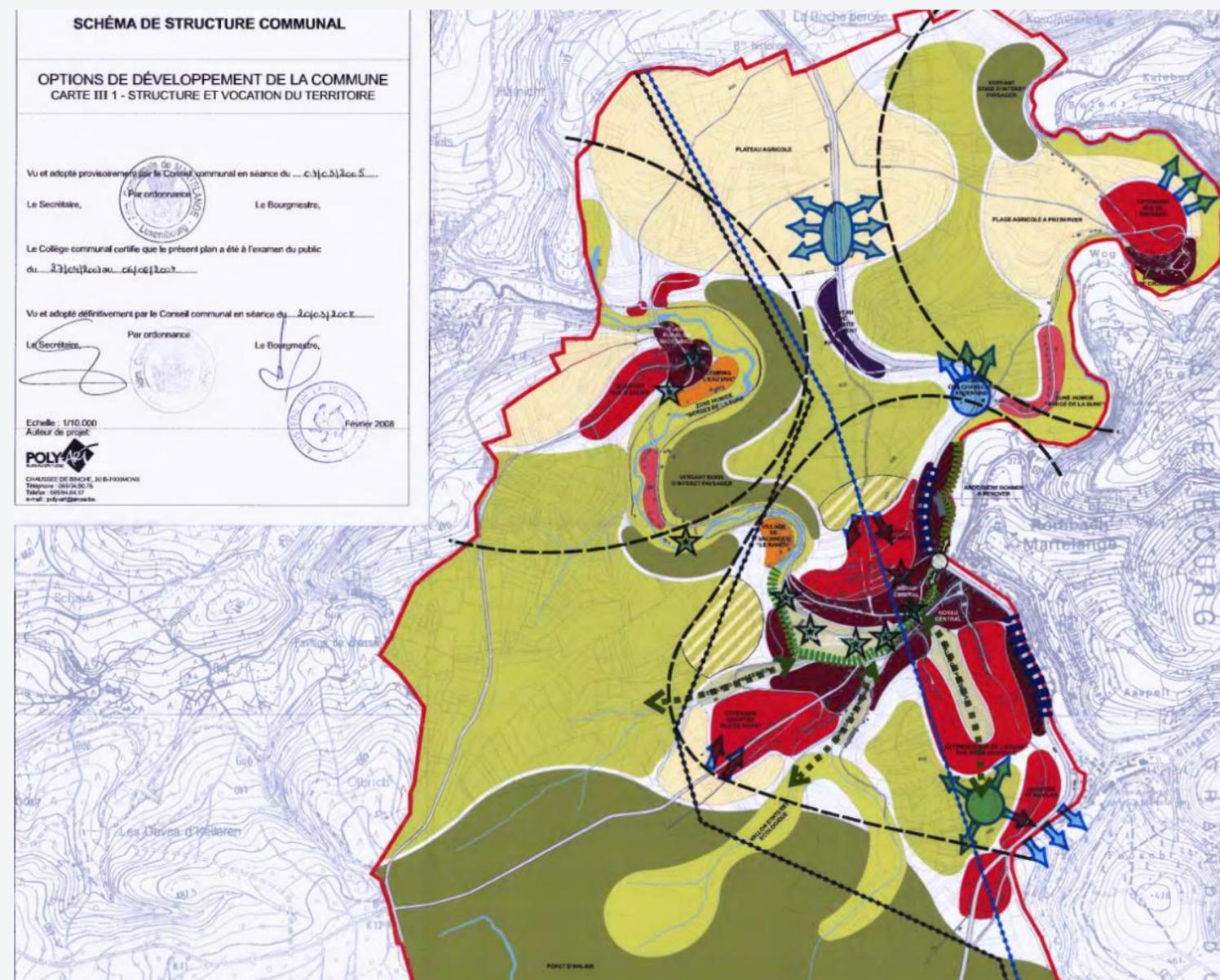
- Plan régional d'aménagement du territoire de la wallonie
- AGW 1976: décision de doter la Wallonie d'un PRATW
- SIWAT : syndicat d'intercommunales wallonnes d'aménagement du territoire
Rapport final (avant-projet) 1994 (abandonné)

Plans de secteur 1977-1989



Décret Décentralisation Participation 1989

- Schéma de structure communal : centralités, densités
- Règlement communal d'urbanisme
- CCATM



I.2 Législature 1995→1999 (Ministre AT: Lebrun)



Code du logement
1998

- **Noyau d'habitat** : « ensemble de bâtiments situés en zone d'habitat en vertu d'un plan de secteur ou d'un plan communal d'aménagement du territoire et répondant à des critères de densité de logements et d'habitat fixés par le Gouvernement. »
- Ouvre le droit à des aides spécifiques



SDER
1999

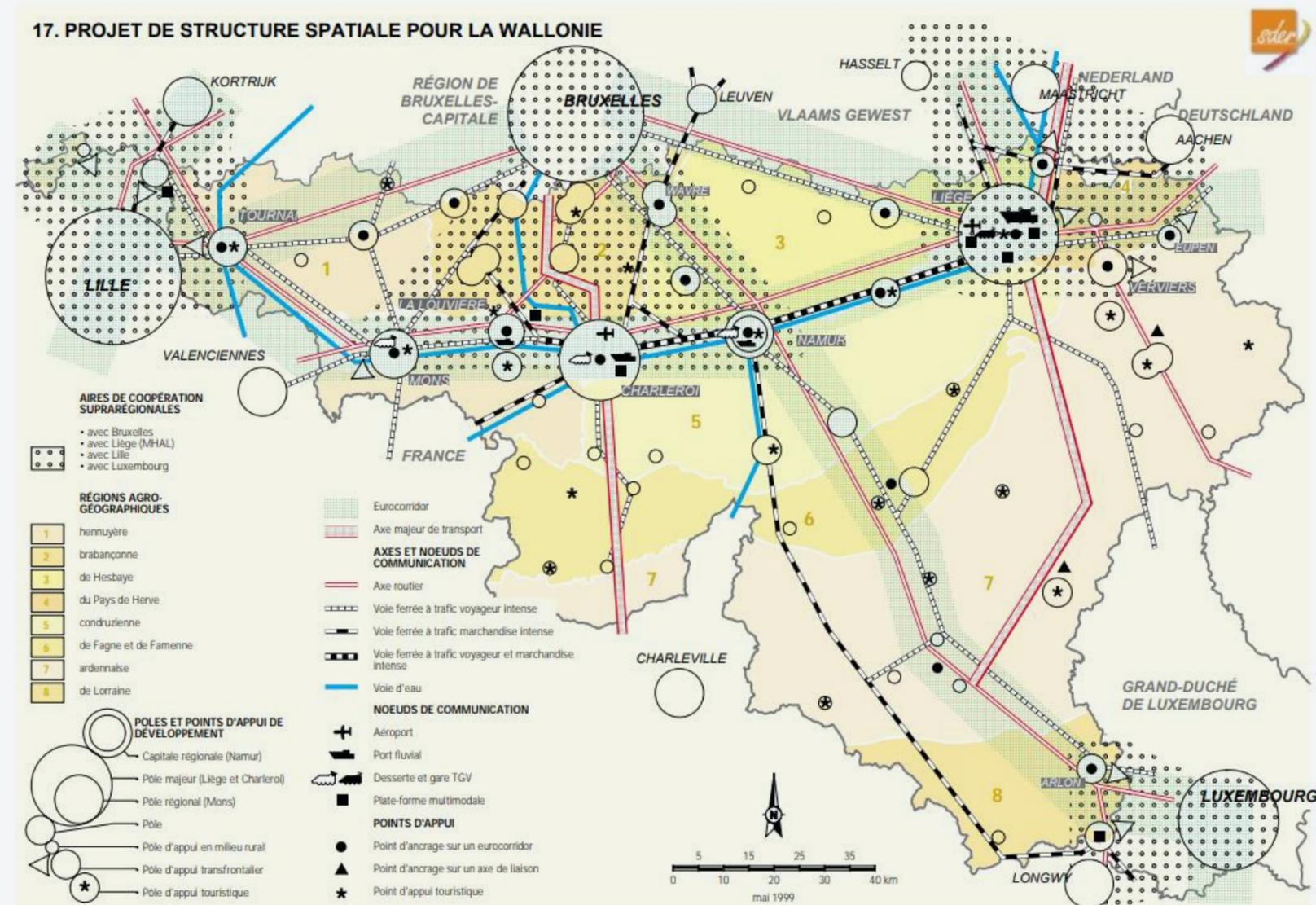
■ STRUCTURER LES VILLES ET LES VILLAGES

A. Renforcer la centralité

« Créer les conditions favorables au redéploiement des fonctions polarisatrices dans les cœurs des villes et des villages. »

B. Densifier l'urbanisation

« Accroître la densité de l'urbanisation autour de lieux centraux. »



1.3 Législature 1999→2004 (Ministre AT: Foret)



CWATUP

- Renforcement des prérogatives communales
- Rôle du fonctionnaire délégué → conseil
- Programme de mise en œuvre des ZAD (aujourd'hui ZACC)

Plans de secteur

- Volonté de réviser globalement tous les plans de secteur (**abandonné**)
- Programme de révision des plans de secteur pour ZAE



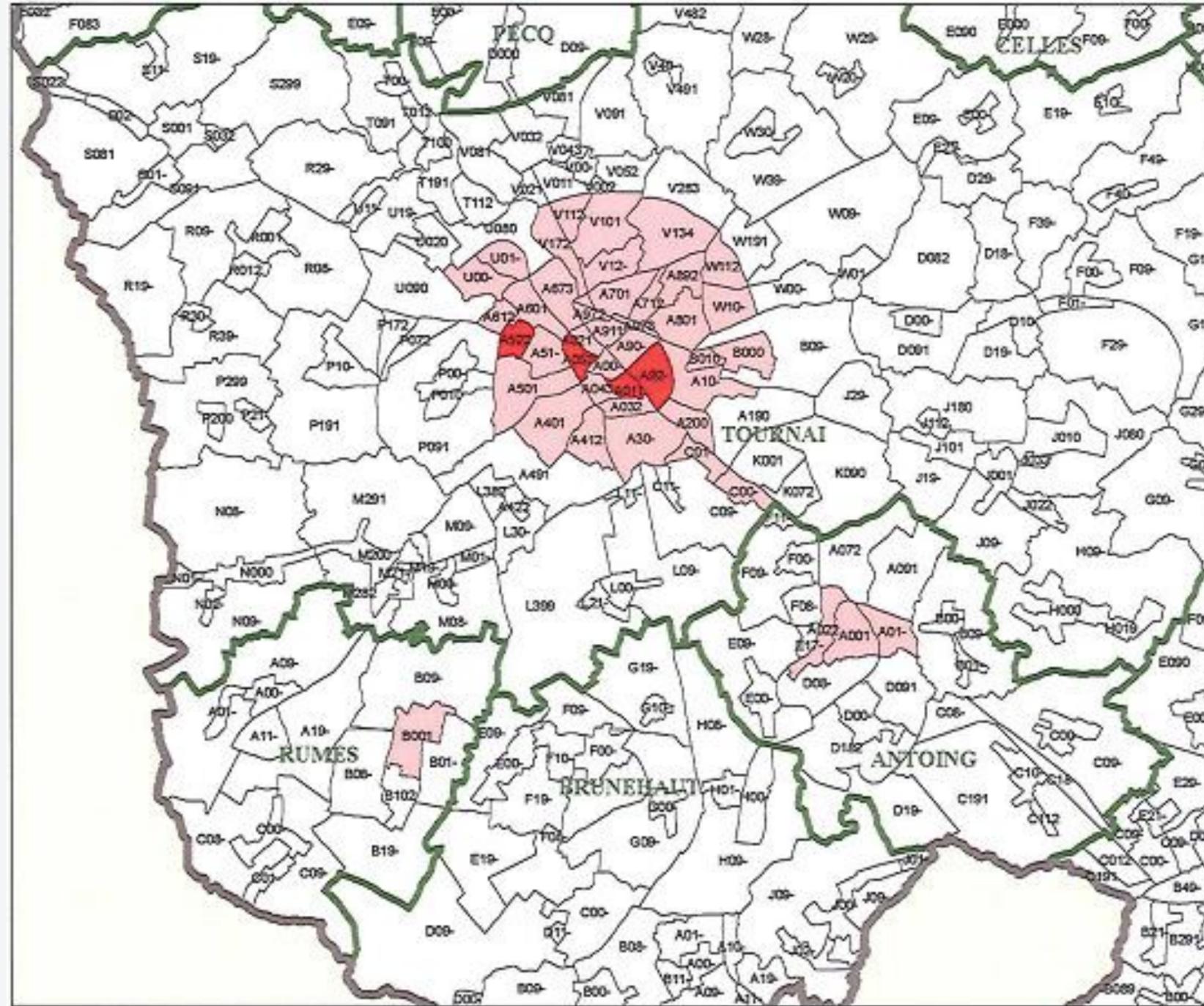
Code du logement

- Première proposition de noyaux d'habitat
→ secteurs statistiques

Les noyaux d'habitat
en Wallonie: je t'aime,
moi non plus!

À tout problème complexe, il existe
une solution simple. Le problème,
c'est qu'elle est généralement
mauvaise.

Cahier d'urbanisme 67
Delforge, Geron 2008



1.4 Législature 2004→2009 (Ministre AT: Antoine)





CWATUPE

Décret de
Relance

Économique
&

Simplification
Administrative

- Suppression du programme de mise en œuvre des ZAD → ZACC

- ZACC

Critères pour fixer mise en œuvre et affectations

- ✓ localisation

- ✓ voisinage

- ✓ proximité de zones d'initiatives privilégiées

- ✓ **proximité de noyaux d'habitat visés au Code du logement**

Plan de secteur

- Plan ZAE bis



Code du logement

- Noyaux d'habitat: pas d'avancée

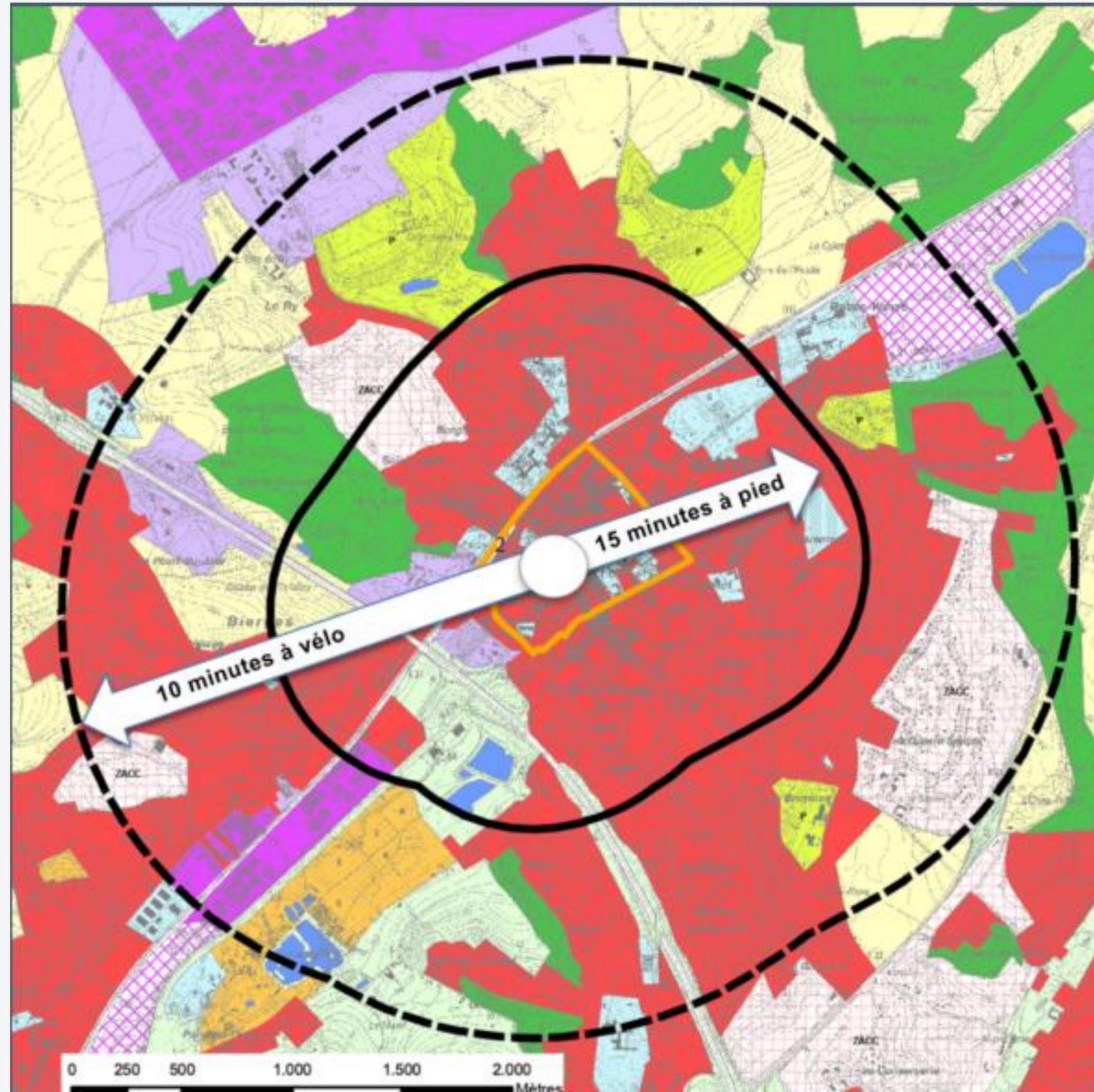


I.5 Législature 2009 → 2014 (Ministre AT: Henry)



Lignes de force
pour
l'aménagement
du territoire
2009-2014

- Territoires à haut potentiel de développement



Code du logement et de l'habitat durable

Projet de noyaux d'habitat Abandonné

■ Mécanisme d'adoption des noyaux d'habitat

✓ 4 étapes

1. Communes: déterminent des « points centraux »
2. GW: délimite le périmètre des noyaux d'habitat
3. Les communes proposent des ajustements
4. GW : adopte les périmètres

Wallonie / Définir un noyau d'habitat par commune

Pour vivre nombreux, il faudra vivre groupés

L'ESSENTIEL

- Le gouvernement va demander aux communes d'identifier les zones où elles veulent concentrer l'habitat.
- Afin de concentrer la population à proximité des services et moyens de communication.
- La Région est prête à se montrer persuasive.

A l'horizon de 2050, on recensera un million de Wallons en plus. Un défi démographique auquel le gouvernement actuel entend se préparer. Sa réponse se nomme « noyaux d'habitat ». À première vue, cela n'a l'air de rien. Et pourtant, cela pourrait changer le visage des communes et villes wallonnes dans les deux prochaines décennies. Jugez plutôt !

L'objectif est double : d'abord, densifier l'habitat existant, en utilisant au mieux la surface où se concentre actuellement le plus

chauffage) provoquée par une large dispersion de l'habitat.

Le gouvernement wallon va, dans un premier temps, demander aux communes de définir leur « point central », celui où se concentre la vie de l'entité, et le noyau actuel où se situe le plus gros des logements. Les municipalités seront également invitées à proposer des zones d'extension (si possible, contiguës) dans la perspective de l'accroissement de leur population. L'exécutif régional va ensuite établir, avec le concours de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT), les critères permettant de définir de manière objective ces futurs noyaux d'habitat. Ce périmètre potentiel sera soumis pour approbation aux commu-

nes, avant que le gouvernement n'en fixe pour de bon les limites. Le processus devrait s'achever à la fin de l'année prochaine. « Pour chaque commune, il s'agira de répondre à un besoin de territoire en retenant l'espace qui présente les meilleurs atouts pour l'accueil de l'habitat », précise Philippe Henry, ministre de l'Aménagement du territoire.

Des subsidiations différentes

Avec quelles conséquences ? Cela reste flou. Pour l'heure, le gouvernement a planché sur la question du logement. À l'avenir, le logement public se développera au sein de ces zones privilégiées. Quant au logement privé, il pourrait bénéficier d'« incitants » : les primes régionales

pourraient ainsi être plus élevées pour les habitations situées dans les « noyaux ». Par ailleurs, la réforme du Cwatupe (Code wallon de l'aménagement du territoire) intégrera cette nouvelle. Mais à l'avenir, on pourrait envisager des subsides différenciés pour les voiries, l'égouttage voire d'autres équipements collectifs, selon qu'ils se situent dans ces endroits prioritaires ou en dehors.

Ce projet concrétise la volonté du ministre Henry de favoriser le développement de l'habitat dans un rayon de 10 minutes en voiture et 15 minutes à vélo des nœuds de communication. Est-ce la fin des villas 4 façades ? Non. Par contre, les lotissements excentrés vivent sans doute leurs dernières années. ■ PASCAL LORENT



Un nouvel exode rural est annoncé



LE BLUES du bus de campagne... ou quand l'offre TEC a besoin d'une sérieuse révision.
© BRUNO ARNOLD/ASAP.

LE COÛT de l'énergie poussera-t-il le citoyen des champs à (re)devenir citoyen des villes ? La Wallonie échafaude des plans en ce sens. Critiqués par les ruraux.



IDÉES REÇUES

La voiture polluée plus que le bus...

VRAI et FAUX ! Soucieuse de son impact sur l'environnement, la Stib a commandé en 2008 à la société CO2logic, une étude pour mesurer ses rejets de CO₂. Verdict : à Bruxelles, un bus rejette 97 grammes de CO₂ par km et par passager. Or, une voiture moyenne rejette 140. Mais si deux personnes covoiturent, elle rejette donc moins. Les emprunteurs de voitures à forfait qui comprennent les constructeurs proposent aujourd'hui des tarifs à 85...

Le ministre wallon de l'Aménagement du territoire nie la réalité rurale. Il oublie que les gens n'ont pas toujours choisi d'habiter la campagne. Il développe une vision culpabilisante et stigmatisante. La charge contre Philippe Henry (Écolo) est forte. Elle l'est d'autant plus qu'elle vient d'un élu de son camp ! La hausse des coûts de l'énergie et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, sonneront-elles le glas des campagnes ? La question a le ton d'une caricature mais à bien la creuser, elle trace les contours d'une Wallonie qui pourrait, si elle n'y prend garde, se perdre sur le bord de la route.

énergivore qu'un appartement de centre-ville. Dans le même esprit, la rareté des transports en commun – organisée par les pouvoirs publics – rend le Wallon des champs bien plus dépendant de sa voiture que le Wallon des villes. Lorsque les économistes de l'UCL croisent ces besoins locaux en contrôle avec les statistiques devenus par commune, ils dressent une cartographie qui montre que le sud de la province est plus dépendant que le nord.

Le meilleur levier d'action c'est « *Bouger moins avant de bouger mieux* », disent-ils. D'où ces conseils : créer une réforme de la fiscalité immobilière pour fluidifier le marché, activer la programmation des logements au lieu de les laisser à l'abandon.

Aménagement du territoire Un Hamoisien décortique les noyaux d'habitat : La Wallonie se fait anti-rurale

?

« *Le Hamoisien* », sa bible. Il est urgent de freiner l'expansion des agglomérations, pour au moins cinq raisons : le coût pour la collectivité et pour les ménages eux-mêmes, l'impact sur le réchauffement de la planète, l'impasse du pic pétrolier, l'efficacité des transports en commun et le vieillissement ainsi que l'augmentation de la population.

Les réponses. Le ministre estime que villes et centres ruraux doivent être divisés en zones concentriques où sera privilégié l'habitat.

4. Jours noirs

Question : que devient le milieu rural dans ce scénario ? L'étude répond : « *Le rural ne pourra probablement plus être un lieu de résidence pour les citadins-navetteurs dans les mêmes proportions. Il ne pourra plus être le support d'une agriculture intensive très dépendante du pétrole* ».

1. Le centre et les abords des gares. On y favorisera la mixité des fonctions et une densité d'habitat de 60 logements à l'hectare.
2. La ville à pied. Prenez un compas à partir du centre ou de la gare de référence et dessinez-y un cercle d'un km qui correspond à 15 minutes de marche. C'est la zone à densifier, jusqu'à attendre 40 logements à l'hectare.
3. Le village à pied. Même compas, même distance.

Le territoire vu par les ruraux

Bertrand Ligot était, il y a quelques années, le spécialiste de l'habitat rural chez Idélux, un organisme de développement économique. Lors du lancement de ce périodique, il a écrit : « *Le territoire rural n'est pas un espace à conquérir, mais un espace à vivre* ».

Energie. « *La hausse des prix de l'énergie nous pousse à réduire drastiquement nos dépenses individuelles d'énergie. C'est un enjeu pour une population rurale qui a souvent des logements anciens et mal isolés* », précise-t-il.

Démocratie. « *Une société doit d'être à l'écoute de tous, et pas seulement des citadins. Les territoires ruraux ont besoin d'un soutien politique et financier pour améliorer l'isolation des logements et les modes de chauffage alternatifs* ».

Economie rurale. « *La société rurale est plus dominée par l'agriculture et la sylviculture que la société urbaine. Il existe bien une structure économique propre au monde rural, qui vit de sa logique et qui fonctionne par et pour ses habitants. Ils ont besoin d'un soutien politique et financier pour améliorer l'isolation des logements et les modes de chauffage alternatifs* ».

Noyaux d'habitat : les communes wallonnes sur la défensive

La délimitation des noyaux d'habitat vise à décourager le développement résidentiel loin des centres urbanisés. Les communes sont peu enthousiastes.

alter-échos
Regard critique · Justice sociale

- Dossiers
- FOCALES
- Thématiques
- Rubriques
- Opinions

Rechercher

Le Soir 28/10/2011

« *Le Hamoisien* », sa bible. Il est urgent de freiner l'expansion des agglomérations, pour au moins cinq raisons : le coût pour la collectivité et pour les ménages eux-mêmes, l'impact sur le réchauffement de la planète, l'impasse du pic pétrolier, l'efficacité des transports en commun et le vieillissement ainsi que l'augmentation de la population.

Les réponses. Le ministre estime que villes et centres ruraux doivent être divisés en zones concentriques où sera privilégié l'habitat.

4. Jours noirs

Question : que devient le milieu rural dans ce scénario ? L'étude répond : « *Le rural ne pourra probablement plus être un lieu de résidence pour les citadins-navetteurs dans les mêmes proportions. Il ne pourra plus être le support d'une agriculture intensive très dépendante du pétrole* ».

1. Le centre et les abords des gares. On y favorisera la mixité des fonctions et une densité d'habitat de 60 logements à l'hectare.

2. La ville à pied. Prenez un compas à partir du centre ou de la gare de référence et dessinez-y un cercle d'un km qui correspond à 15 minutes de marche. C'est la zone à densifier, jusqu'à attendre 40 logements à l'hectare.

3. Le village à pied. Même compas, même distance.



Projet de SDER
Pas adopté

- IDENTIFIER LES TERRITOIRES CENTRAUX
Mettre en œuvre les centralités urbaines et rurales
 - ✓ Identification via les « périmètres U » du CoDT

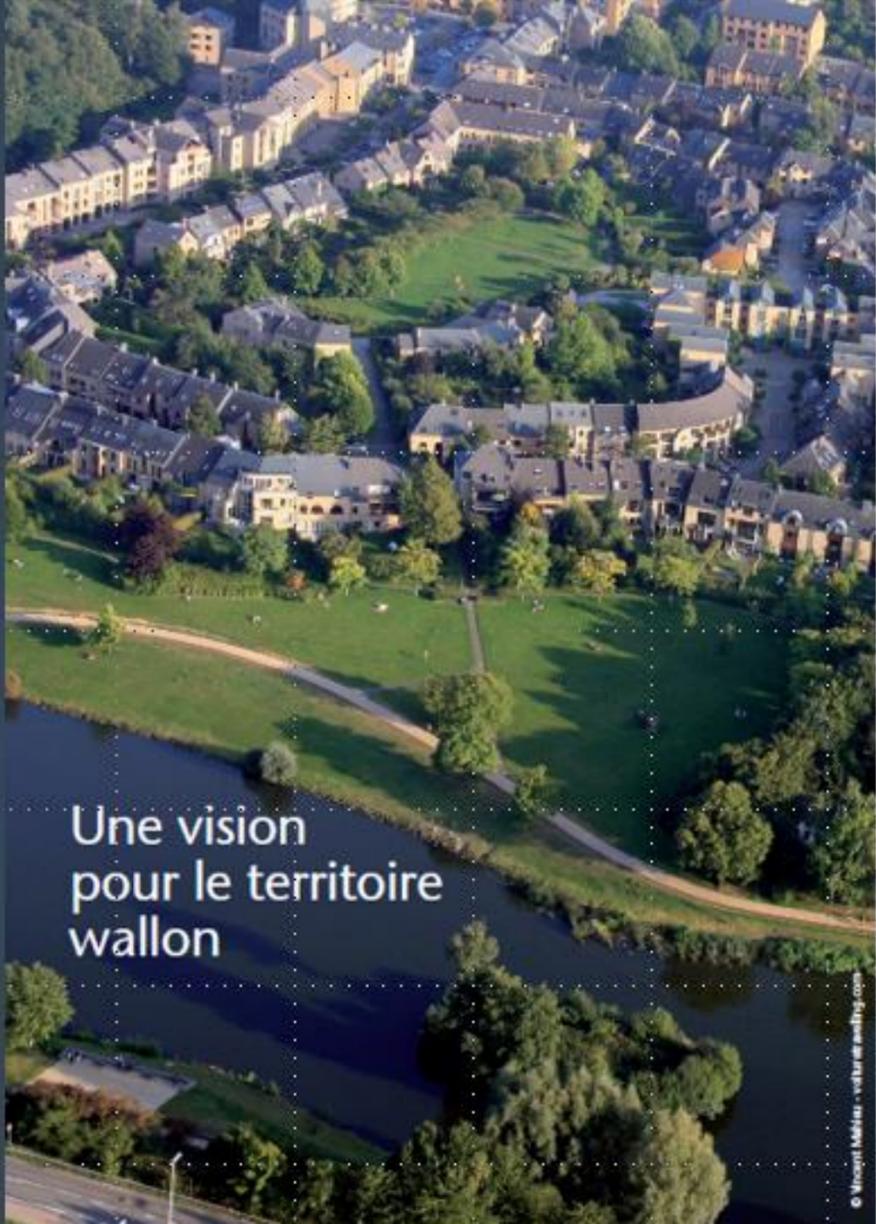


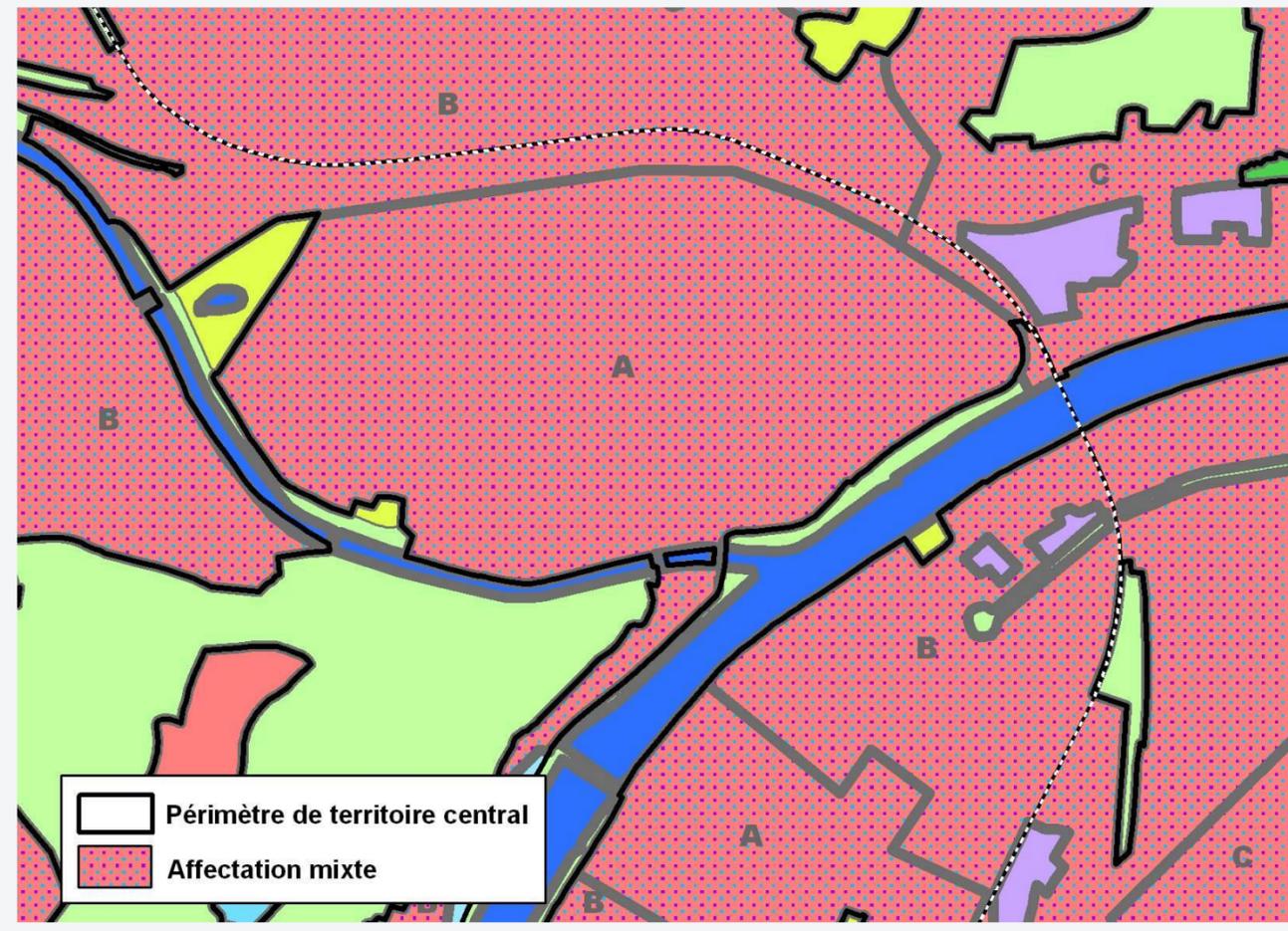
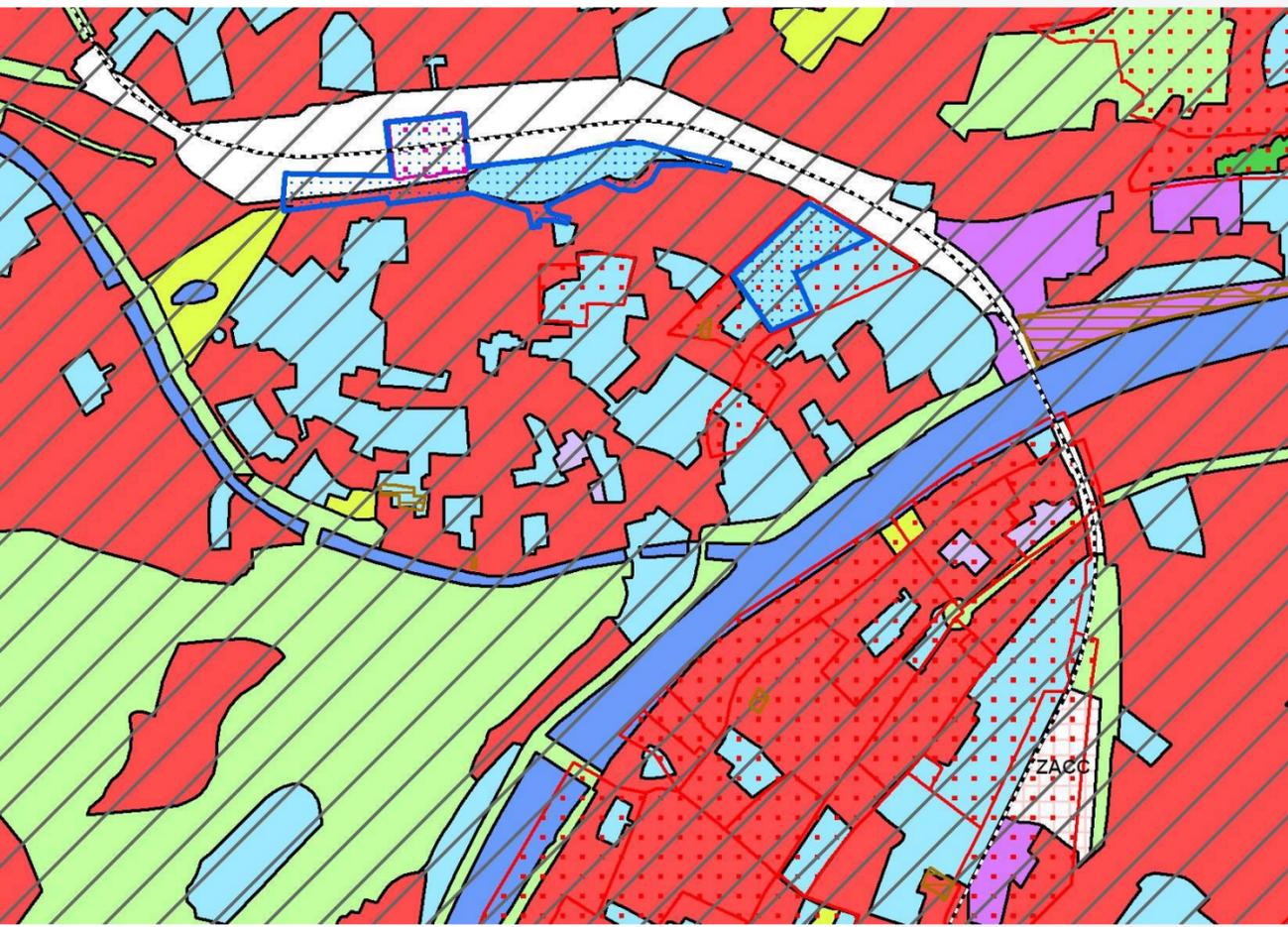
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

PROJET ADOPTÉ PAR LE
GOUVERNEMENT WALLON
LE 7 NOVEMBRE 2013



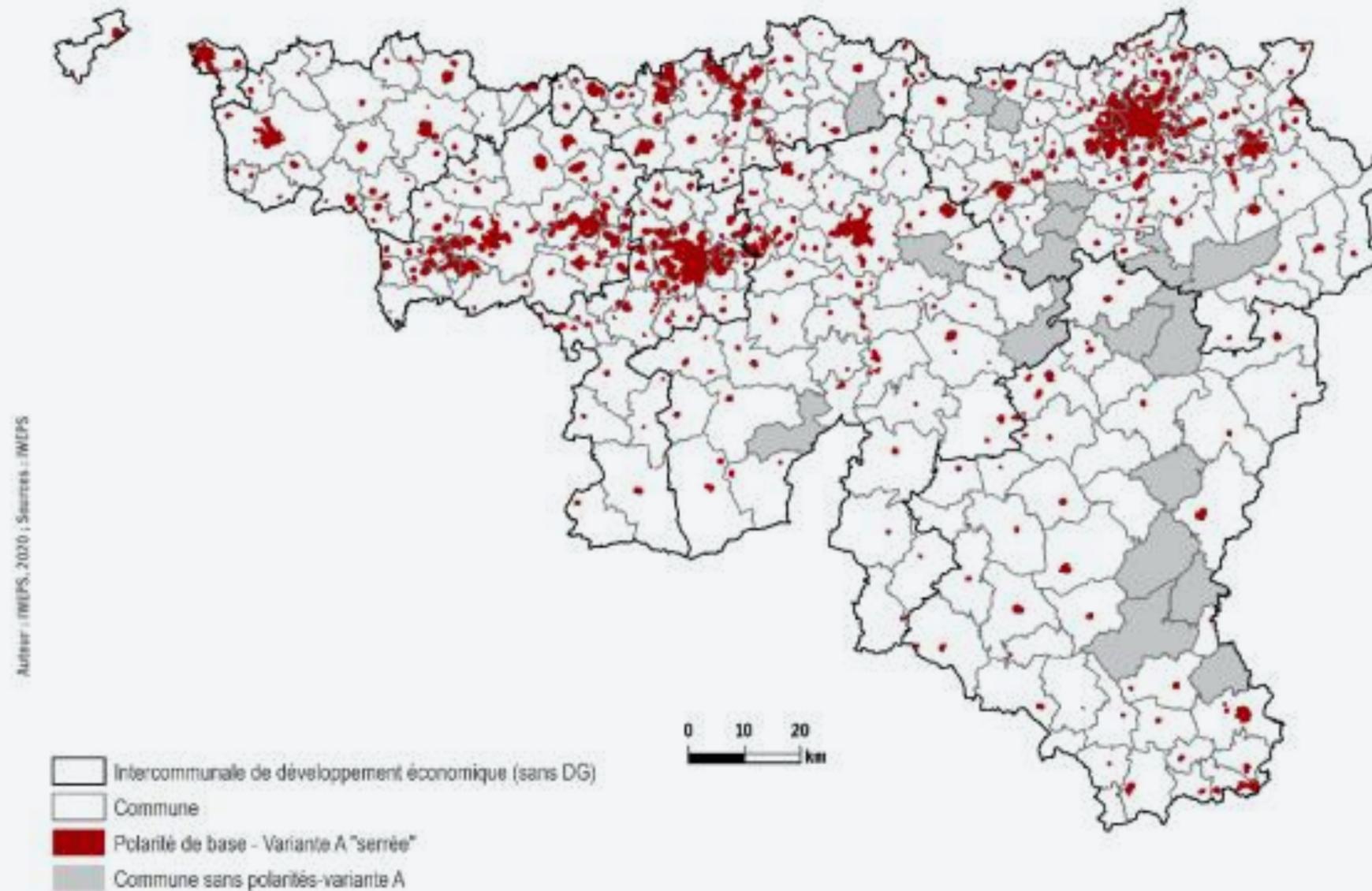
Projet de CoDT
Pas entré en vigueur

- PLAN DE SECTEUR
Périmètre U
 - ✓ Déterminé par le Gouvernement
- SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL
 - ✓ Fixe les destinations dans les périmètres U
 - ✓ Remplace le plan de secteur (zone U)
 - ✓ Abroge outils dépassés



Polarités de base 2014 IWEPS

- CRITÈRES pour périmètre U
 - ✓ Concentration en logements
 - ✓ Proximité arrêt TC
 - ✓ 700 m des services: 10 minutes à pied



I.6 Législature 2014→2019 (Ministre AT: Di Antonio)

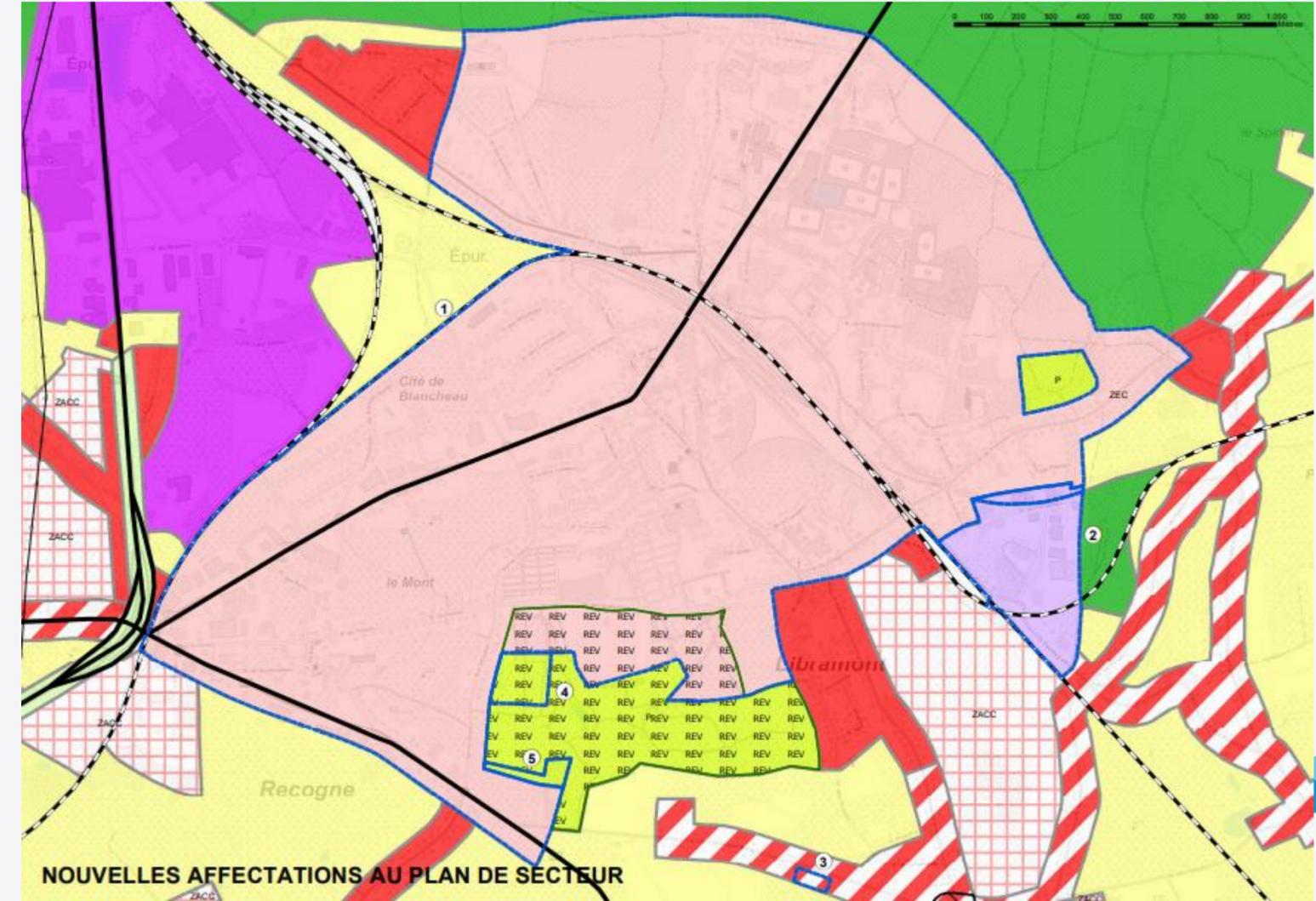
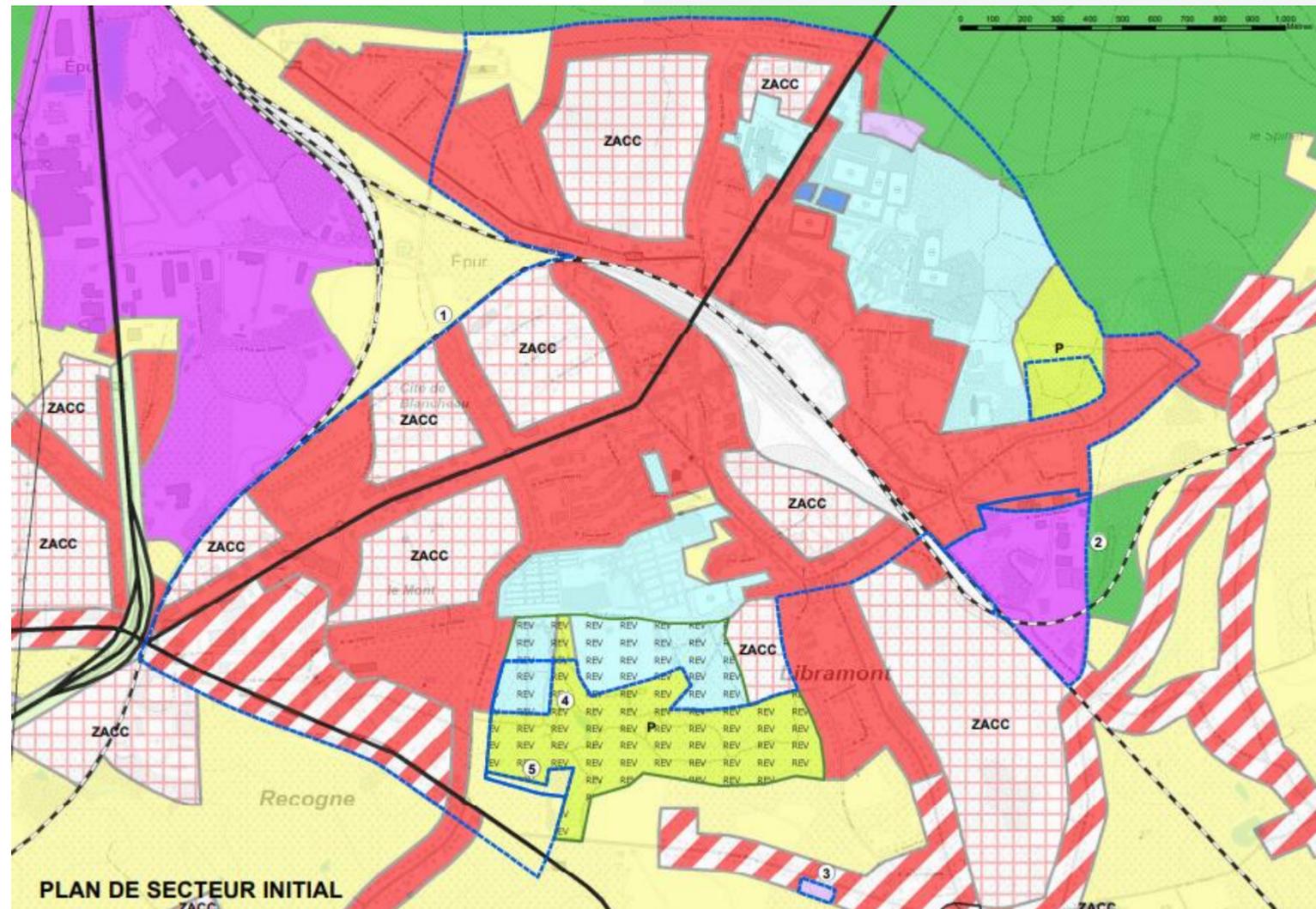


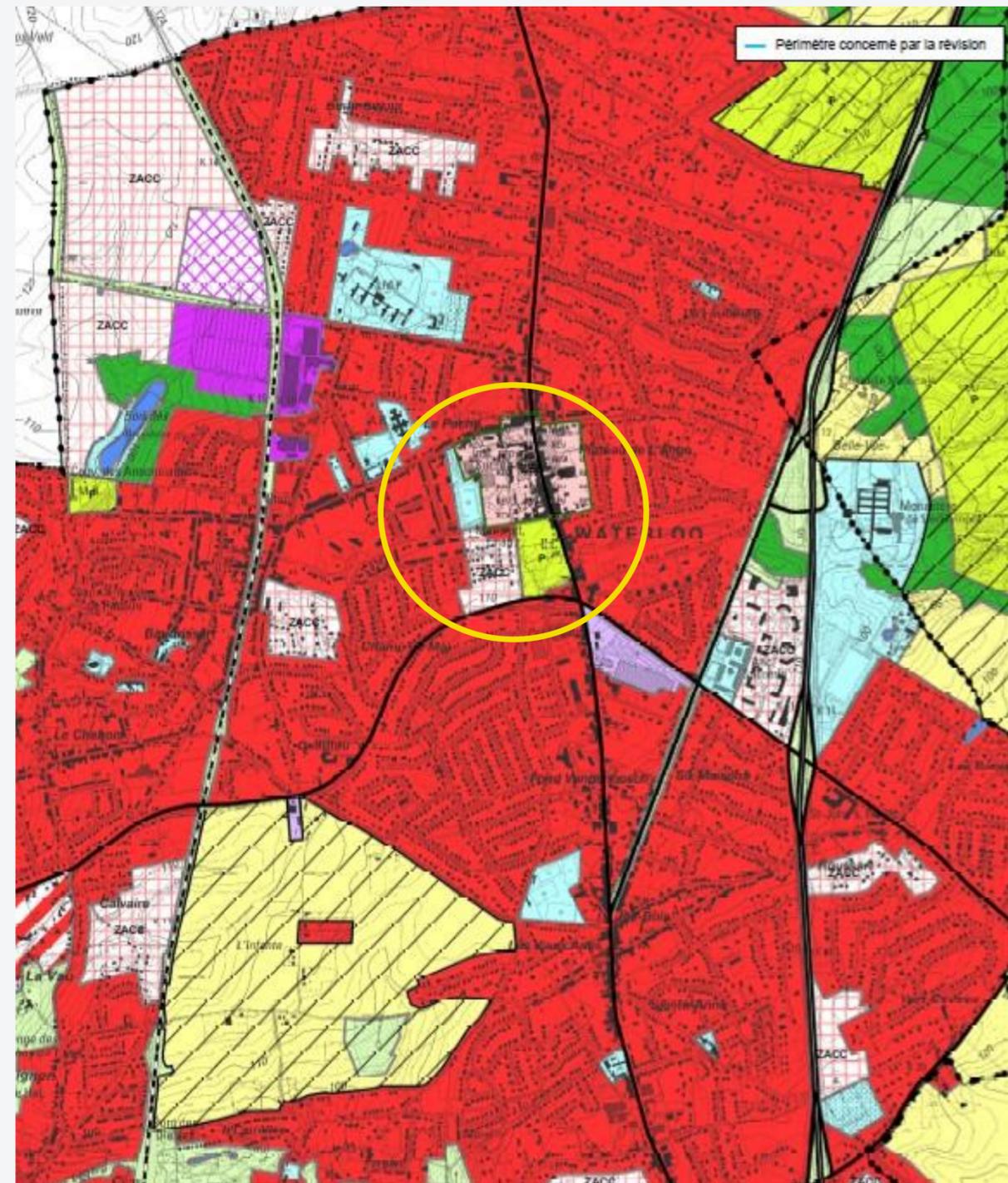
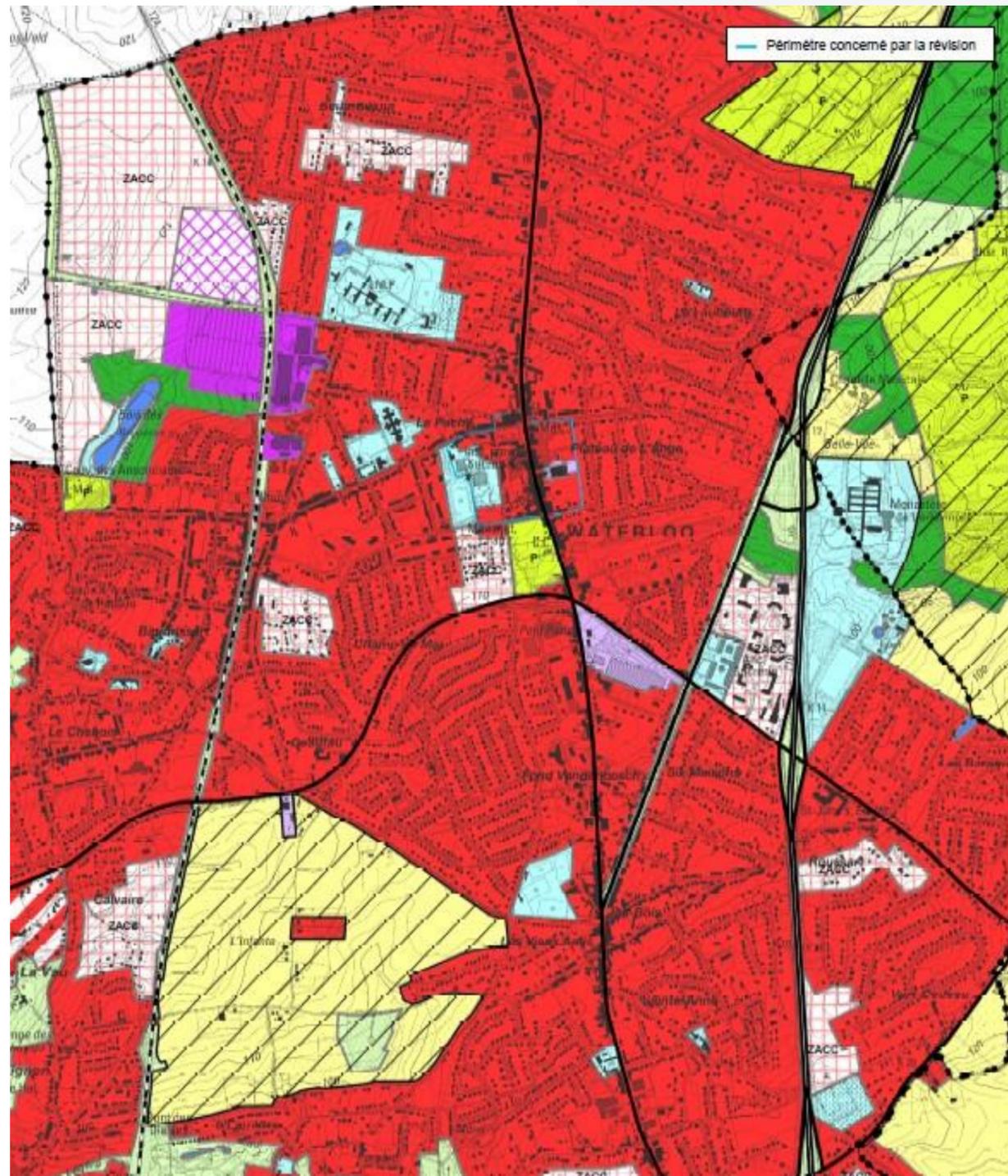
CoDT

- SDER → SDT
- PLAN DE SECTEUR

Zone d'enjeu communal (remplace les périmètres U)

- ✓ ZEC adoptée à l'initiative des seules communes
- ✓ Pas d'initiative GW, ni balises
- ✓ Carte d'affectation des sols





Révision SDT
2014-2019

Pas entré en vigueur

- Objectif de réduction de l'artificialisation = 2050 → 0 km²/an
→ **Pas d'objectifs intermédiaires**
- Objectif de réduction étalement urbain = 75% nouveaux logements dans les centralités urbaines et rurales
→ **Pas d'objectifs intermédiaires**
→ **Pas de définition des centralités**



I.7 Législature 2019 → 2024 (Ministre AT: Borsus)



WALLONIE

En route vers le « Stop béton » à l'horizon 2025, puis 2050

Plafonner puis mettre fin à l'étalement urbain : en 2020, la Wallonie jette les bases d'un chantier de très longue haleine. Inter-Environnement en fixe des balises.

GRE DUFFET

L'expression « Stop béton » ne figure pas formellement dans la déclaration de politique régionale qui lie le PS, le MR et les écologistes pour cinq ans en Wallonie. Mais il ne fait pas de doute que l'ambition affichée en 2018 par le gouvernement précédent est reprise à son compte par la nouvelle coalition : le contrat de mariage entre les trois partis évoque en toutes lettres l'idée de « freiner l'étalement urbain » et de « y mettre fin à l'horizon 2050 ». En Namur, le démantèlement est fixé à 2040.

Au sud du pays, l'exécutif prévoit une phase intermédiaire : « réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici à 2025 ». Le début de 2020 permettra déjà de jalonner les politiques à venir : un groupe d'experts sera mis en place pour établir une méthode de travail et fixer des objectifs chiffrés sur la base d'une trajectoire de réduction de l'étalement urbain et de superficie artificialisée par bassin d'ici à 2050.

On parle ici des rubans de villes qui s'étendent le long des routes, à la sortie des villes et des villages, des lotissements ou des surfaces commerciales qui grignotent les surfaces agricoles ou encore des zones industrielles qui s'étendent près des grandes voies de communication.

La réponse à l'urbanisation sans fin devra intégrer des paramètres comme la pression démographique et le besoin

mais aussi mobilité complexe, pollution, biodiversité en berne...

Au-delà des impacts sur l'environnement, la qualité du « grand air » peut aussi (et paradoxalement) avoir un impact négatif sur les familles : « C'est la voiture qui rend le grand air vivable. Parce qu'elle représente des coûts cachés individuels importants, elle peut fragiliser les ménages voire les précarier. Elle crée un endettement spatial. »

Mais depuis plus d'un demi-siècle, l'urbanisation du territoire a été soutenue par les politiques publiques, urbanistiques ou fiscales. Comment inverser une tendance aussi lourde ? Les stratégies à mettre en place sont multiples : lutte contre l'étalement urbain, rénovation, réaffectation de sites, désaffectation des zones urbanisables éloignées du centre des villes et des villages, fixa-



L'étalement urbain a largement été soutenu. La Wallonie veut y mettre un terme en 2050. « Inter-Environnement »

Willy Borsus « Nous devons convaincre les gens de choisir la ville et les cœurs de village »

ENTRETIEN
S.D.

Le libéral Willy Borsus est en charge de l'aménagement du territoire au sein du gouvernement wallon.

Si l'expression « Stop béton » n'apparaît pas dans la déclaration de politique régionale, l'objectif reste bien celui-là... Oui, notre approche est très ambitieuse parce que l'on connaît l'impact de l'artificialisation du territoire sur le réchauf-

ville ou un cœur de village, cela doit permettre de concevoir de nouveaux espaces qui mêlent logement, bureaux, commerces...

C'est « reconstruire la ville sur la ville » plutôt que de l'étendre sans fin.

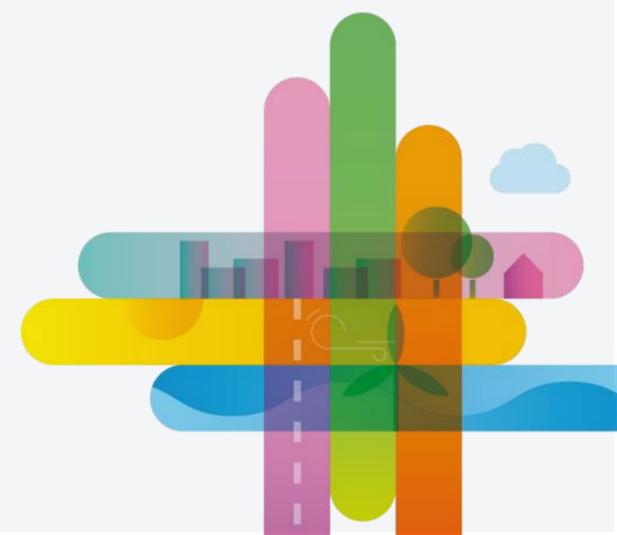
Mais insistez sur ceci : on parle des villes bien sûr, parce qu'en Wallonie sur deux y vit, mais il y a aussi les communes périphériques et même les villages dont il faut souvent réanimer le cœur. Toute la Wallonie est concernée.





Gare - Mont-Saint-Gobert

III CADRE DE L'ACTUALISATION



Élaborer des **trajectoires** par bassins

- de réduction de l'étalement
- de réduction de l'artificialisation

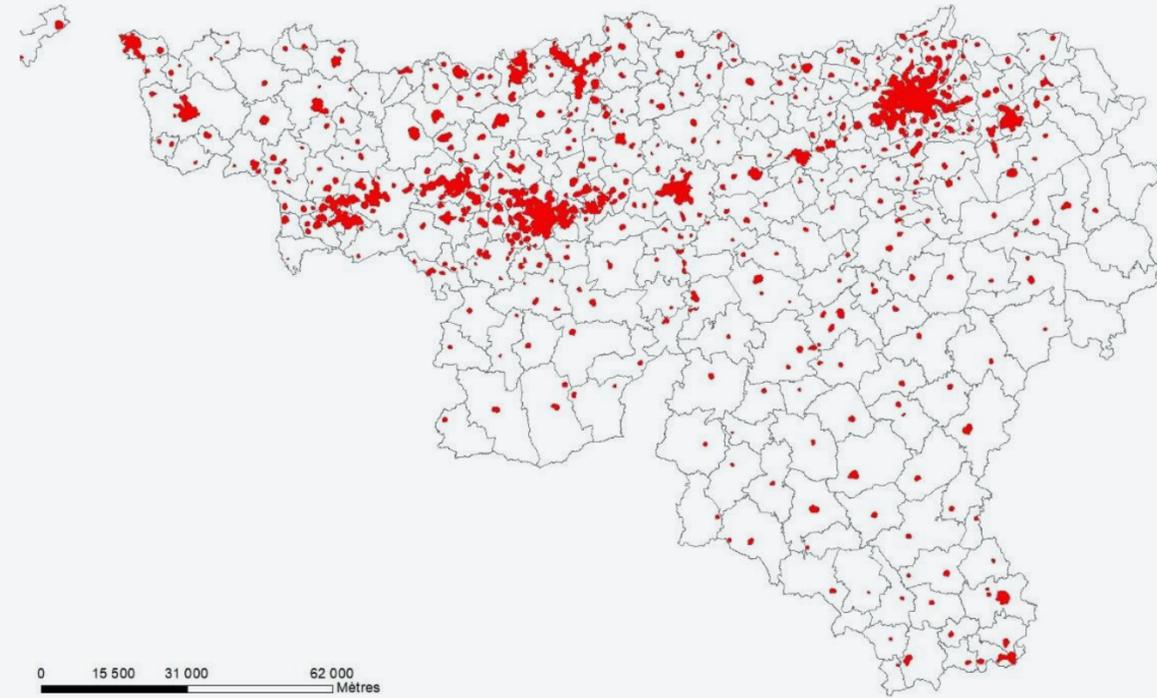
Mandater des experts

- **trajectoires + centralités**
- **examen des outils**

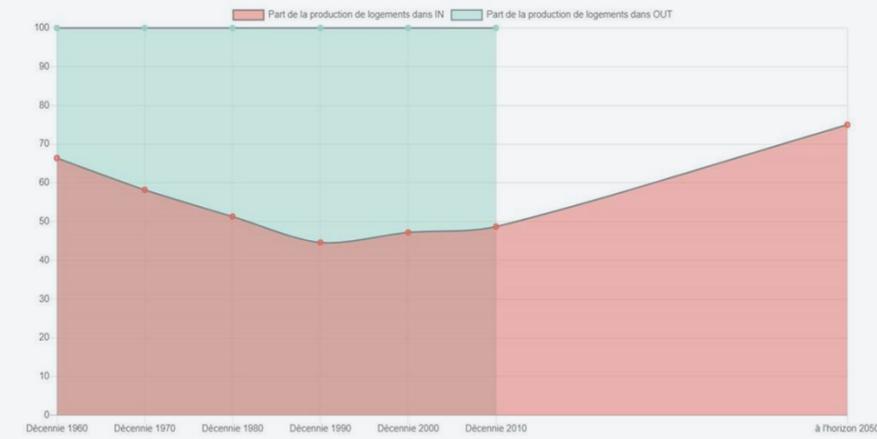
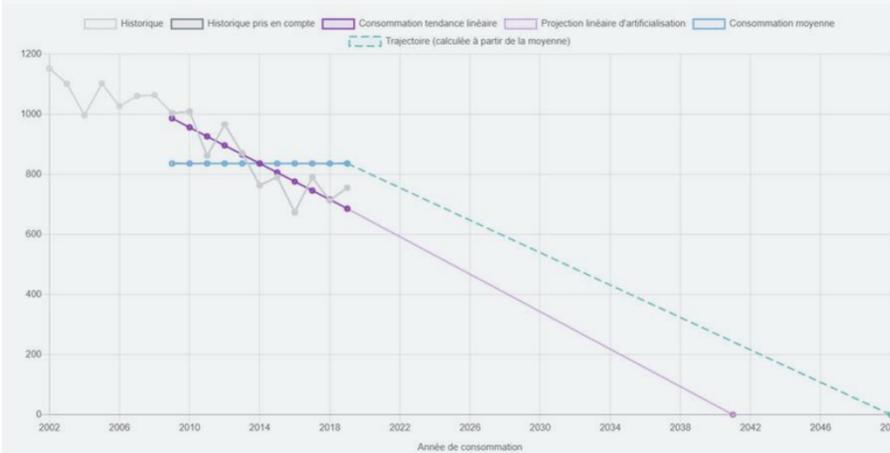


QUELS OUTILS POUR FIXER LES TRAJECTOIRES ?

IWEPS: Polarités de base → centralités



CPDT: ATOL-W: Trajectoires d'artificialisation et d'étalement urbain

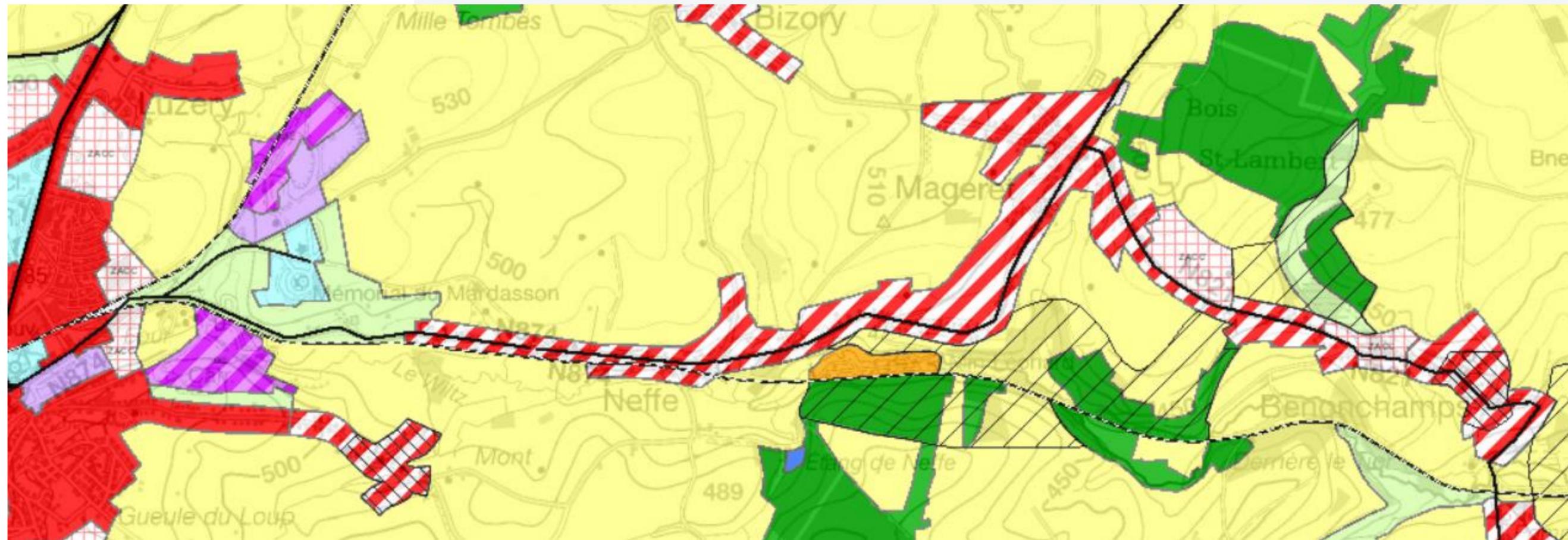


EXPERTS QUELS OUTILS AU NIVEAU RÉGIONAL?

LE PLAN DE SECTEUR

- Inapproprié pour fixer des trajectoires
- Révision globale ou dézonage massif : irréalistes
procédure longue, coûteuse, impopulaire, 1^{ers} effets tardifs
- ZEC inadéquate

EMPÊCHER



EXPERTS

QUELS OUTILS AU NIVEAU RÉGIONAL?

LE SDT

~~EMPÊCHER~~

INCITER
RÉDUIRE

- Outil faitier aménagement territoire
 - Seul outil pour fixer des trajectoires par bassin
 - Approprié pour fixer des centralités
 - Approprié pour donner des balises aux Communes
 - Utilisable sans réforme du CoDT
- Procédure courte (finalisable cette législature)



EXPERTS QUELS OUTILS AU NIVEAU COMMUNAL? LE SDC (SDPC)

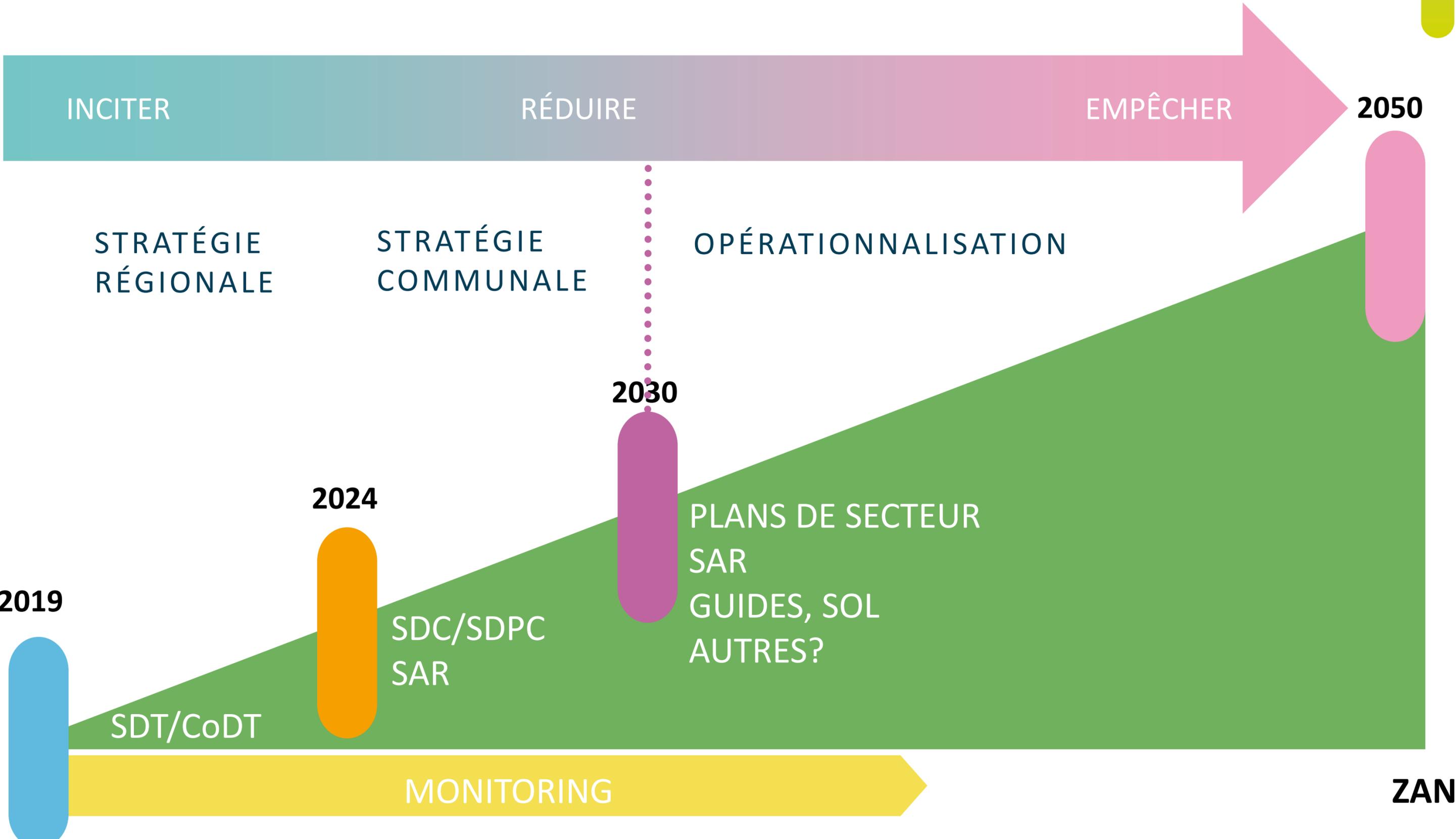
~~EMPÊCHER~~

INCITER
RÉDUIRE

- Seul outil pour fixer des trajectoires par commune
- Approprié pour fixer les centralités + mesures de gestion IN/OUT



STRATÉGIE D'OPTIMISATION SPATIALE



SDT 2023 2024 CALENDRIER



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Projet de SDT RIE	IC + NGW/AGW	GW	Traduction + Impression	Organisation EP	Enquête publique 45 jours		Dépouillement de l'enquête publique et des avis			Adaptation du projet SDT + déclaration environnementale	GW
		Supports de communication		Consultation des instances							

Adoption du projet par le GW

Clôture des consultations (Conseils, riverains, instances, ...)

En cours



ARTICULATION CODT/SDT

4 PILIERS RÉFORME CODT

- Adapter le CoDT aux objectifs d'optimisation spatiale
- Abroger le décret relatif aux implantations commerciales (2015)
- Proposer de nouvelles mesures en matière de lutte contre les inondations
- Améliorer le CoDT en tirant parti de l'expérience acquise depuis sa mise en œuvre





IV RESULTATS ENQUETE PUBLIQUE



ENQUETE PUBLIQUE

- 21 séances d'information du public
- 1430 contributions écrites (+/- 550 contributions « uniques »)

CONSULTATION

- Pôles, UVCW, Wallonie Développement...
- 253 Conseils communaux (seuls 8 n'ont pas répondu)

Nombre	%	Type d'avis
122	48,2%	Avis favorables ou favorables conditionnels (y compris par défaut)
19	7,5%	Avis nuancés / non prononcés
112	44,3%	Avis défavorables



ENSEIGNEMENT GLOBAL

- Adhésion globale à la réforme
 - ✓ partage défis, ambitions, objectifs, principes
 - ✓ partage la logique de subsidiarité / responsabilité





NATURE DES REMARQUES

- Prise en compte insuffisante de
 - ✓ secteurs
 - ✓ spécificités territoriales

- Craintes
 - ✓ manque de moyens humains, auteurs de projets
 - ✓ modalités de mise en œuvre

- Regrets
 - ✓ manque de temps pour une analyse poussée
 - ✓ défauts du document

- Mécompréhensions
 - ✓ besoin de clarifier certaines notions
 - ✓ précisions sur les trajectoires...

- Demandes spécifiques
 - ✓ pôles
 - ✓ infrastructures



POINTS D'ATTENTION



« Même si le tourisme se cristallise autour de certaines villes (La Roche), il reste transversal à toute la province », explique le ministre Borsus.

Les communes rurales dénoncent le schéma de développement du territoire

Schéma de développement territorial : ça grince dans les Communes

TERRITOIRE

Réduire l'urbanisation et le béton d'ici 2050 : c'est oui, pour les Communes. Mais le SDT y est parfois reçu avec du goudron et des plumes.

Depuis la mi-juin, le point « schéma de développement territorial » (SDT) est mis à l'ordre du jour de tous les conseils communaux de Wallonie. Le gouvernement wallon attend en effet l'avis des Communes, positif ou négatif, pour la fin de ce mois de juillet. Dans le même temps, le projet est soumis à enquête publique jusqu'au 14 juillet.

Ce n'est pas une formalité : le schéma de développement territorial vise à mettre fin à l'étalement urbain d'ici à 2050, en définissant notamment des centralités où vont se densifier l'habitat, les com-



« On ne peut plus laisser tout faire. Mais le projet de SDT n'est pas prêt », juge-t-on dans certaines Communes.

« On ne va rien enlever à la possibilité de construire »

Willy Borsus (ministre wallon de l'Aménagement du territoire, MR), l'argument du timing trop serré revient dans presque toutes les Communes, autour du schéma de développement territorial : 30 jours pour rendre un avis, c'est trop court. C'est vrai, c'est restreint. Mais un travail d'information a été mené avec les intercommunales, avec les conseils en aménagement du territoire et en urbanisme (CATU), pour que les Communes soient en mesure de remettre un avis. Il se constate qu'elles sont nombreuses à avoir pu faire le travail en profondeur. Il y a des remarques pertinentes, des choses à modifier. Mais on doit faire le chemin, pour notre société et les générations futures.

À l'analyse, certains collèges estiment que le SDT est sans doute très bon pour les villes, mais pas pour les villages, où on craint de devoir accepter par exemple des immeubles à appartements, dans les centralités.

Je comprends les questions sur le terrain. Mais ce n'est pas un SDT urbain où on exposerait villes et campagnes. Je suis moi-même issu de la ruralité et la moitié de nos concitoyens y vivent. Mais si on compte sur un temps long – l'échéance, c'est 2050 –, quand on vise une plus grande densification dans les centralités et une réduction de la densité dans les zones excentrées, on n'enlève rien à la possibilité de construire, de développer des projets, de faire



La Solaire (vendredi 27 avril 2023)

10 à la une

WALLONIE

Les villages wallons se révoltent face au « Stop béton »



Le projet de schéma de développement du territoire wallon fixe des objectifs pour limiter l'extension urbaine. A l'horizon 2050, ils valent pour les villes mais aussi pour les communes rurales où la notion de « centralité » fait hurler de nombreux élus.

ERIC DEFFRET

Comme un usage de fin de journée en plein cœur de l'été, la culture grande dans de nombreuses

gé, il vise « l'optimisation spatiale ». En clair : plus question de gaspiller le territoire en y faisant n'importe quoi n'importe où. Une reprise en main qui passe par « un mesurage progressif et gradué des territoires d'artificialisation et

l'avenir : il sera (beaucoup) plus facile de construire dans les centralités qu'en dehors de celles-ci, pour lutter contre l'artificialisation du territoire.

BRUNO DE BRUNNEAU

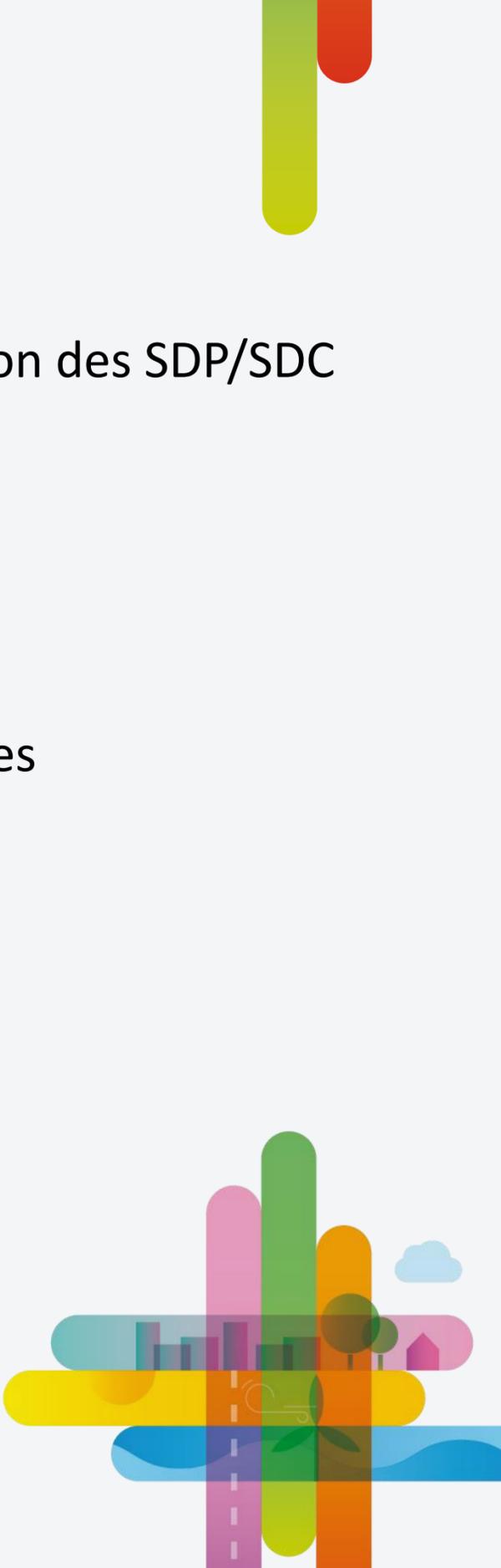
Un principe prévaudra à l'avenir : il sera (beaucoup) plus facile de construire dans les « centralités » qu'en dehors de celles-ci, pour lutter contre l'artificialisation du territoire.

© HENRI DE BRUNNEAU





POINTS D'ATTENTION SPÉCIFIQUES

- Questionnement de la délimitation cartographique des centralités
...mais sans remise en cause de la nécessité de les définir
 - Nécessité d'avoir des mesures d'accompagnement pour l'élaboration des SDP/SDC
personnel, €, lignes de conduites...)
 - Attention insuffisante
 - ✓ à la protection des terres agricoles, milieux naturels
 - ✓ au développement économique et implantations commerciales
 - ✓ à la gestion des risques, nuisances et pollutions
 - ✓ au paysage et patrimoine (densités)
 - ✓ au tourisme
 - Remise en question de la structure territoriale
 - ✓ aires
 - ✓ pôles
- 



V DISPOSITIONS BASCULANTES

→ GOUVERNANCE



MESURES OPERATIONNELLES

SDT

- Mesures régionales → SAR, plans de secteur
- Mesures communales → SDC, SDPC, réno/revi



SEUILS POUR L'URBANISATION

SDT

- 70% pleine terre → espaces excentrés
- 30% pleine terre → centralités

- 5 logts/ha
- 10 logts/ha → espaces excentrés
- 18 logts/ha

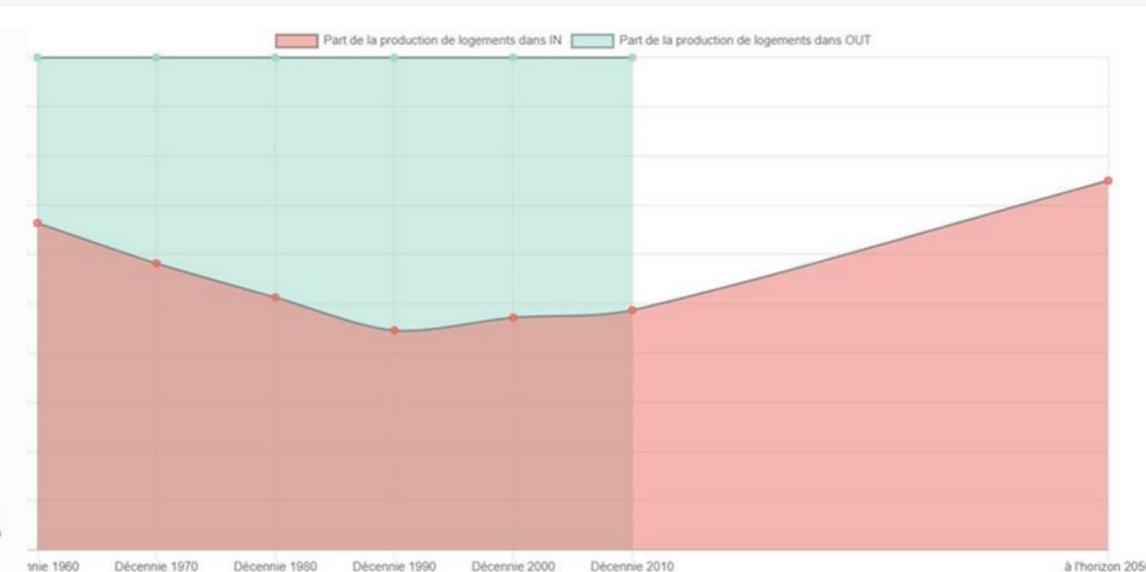
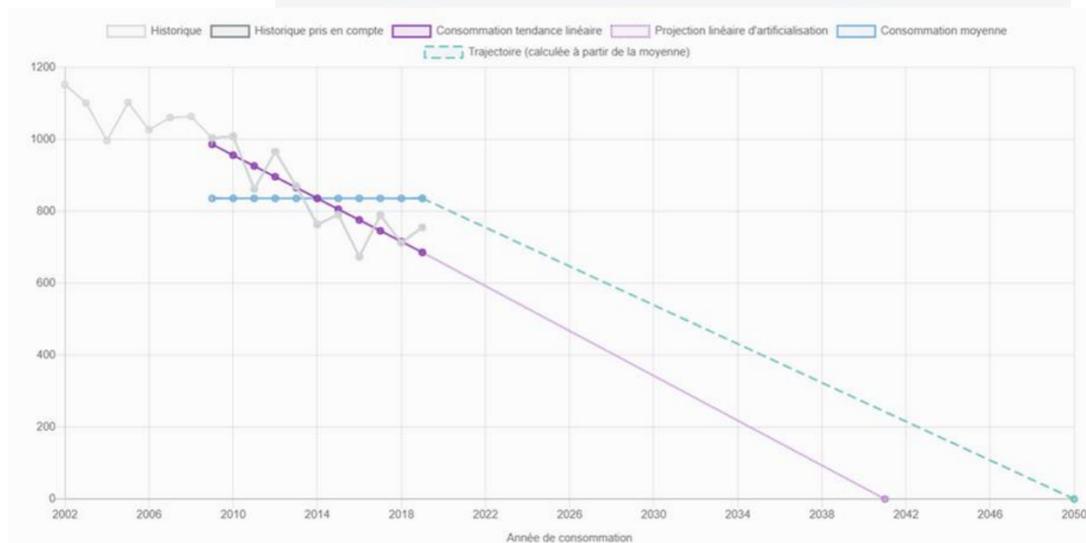
- 20logts/ha
- 30logts/ha → centralités
- 40logts/ha

- Coefficient d'occupation du sol entre 50% et 70% dans les ZAE



SDT

- Trajectoire artificialisation : 0 → 2050
- Trajectoire étalement : 3 logements/4 en centralité → 2050
- 10 % logements publics dans les centralités
- 30 % terrains économiques sur terres artificialisées → 2030
100 % terrains économiques sur terres artificialisées → 2050
- 200 ha de SAR réhabilités par an



CoDT

- Article D.I.1. CoDT
- Contenu SDT : centralités
- Contenu SDC/SDP : centralités, densités...

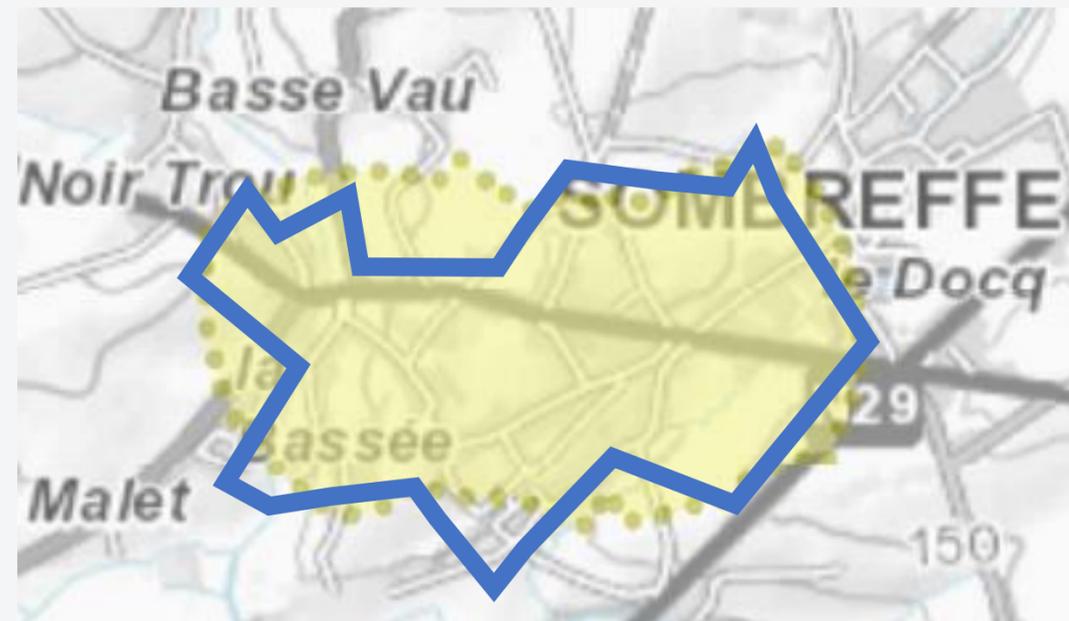


SDT

- Balises régionales pour SDC/trajectoires

CoDT

- Délai de réalisation pour les communes: 6 ans
- Dispositions supplétives centralités du SDT s'appliquent à défaut de SDP/SDC





V

DISPOSITIONS BASCULANTES



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



DEFIS

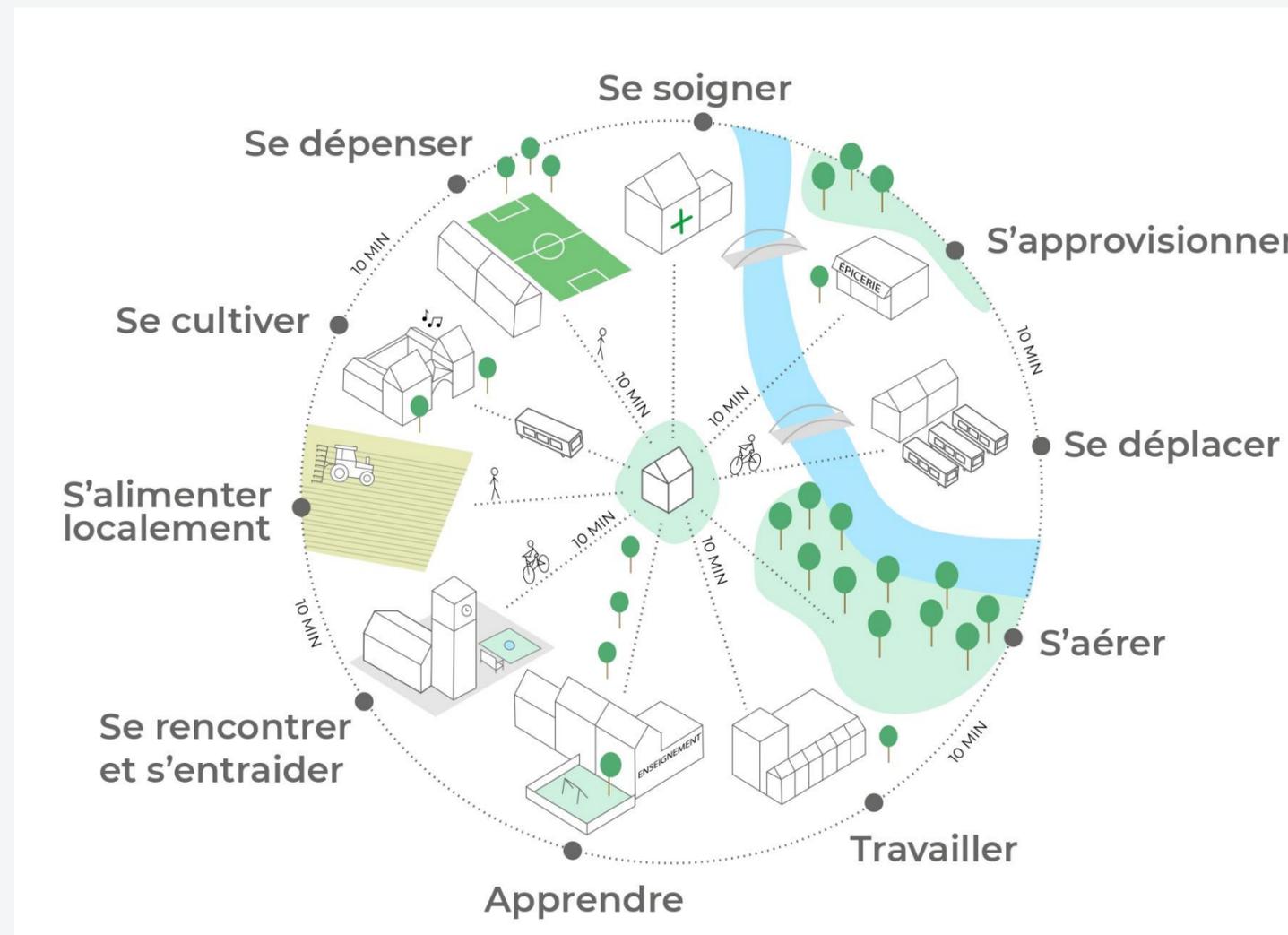
- SDT Défi 1 Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
(*notamment les territoires ruraux*)
« **Aucun territoire n'est laissé de côté** »,
→ Au moins une centralité par Commune
→ Commerces de proximité « partout »
- Défi 3 S'adapter aux effets du changement climatique et en diminuer les causes



MOBILITE

SDT

- Alignement avec la stratégie régionale de mobilité (FAST)
 - Décarboner la mobilité
 - S'adapter aux spécificités territoriales
- Centralité = ville ou village à 10 minutes



COMMERCES

CoDT

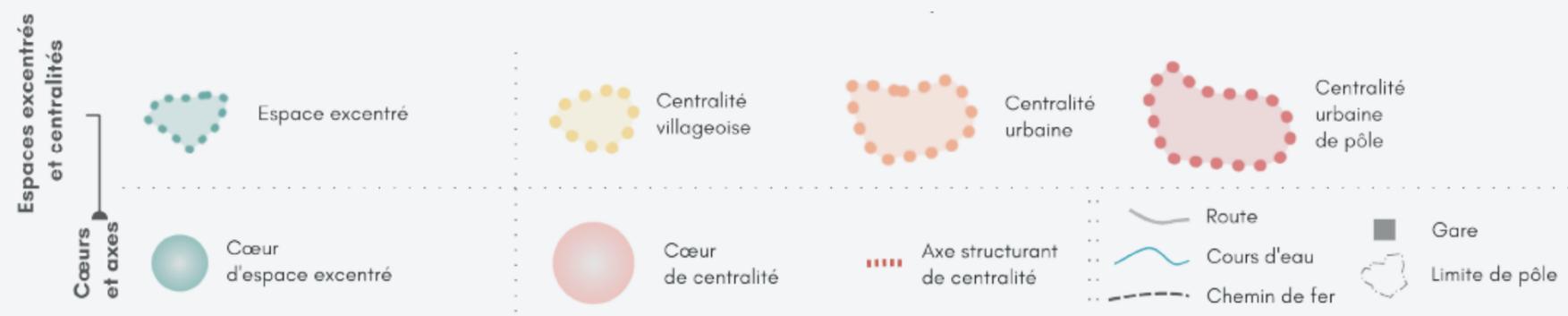
- Police administrative unique pour le commerce
- Nomenclature commerce: achats lourds, légers, alimentaires

SDT

- Localisation dans les centralités
- Application immédiate du SDT



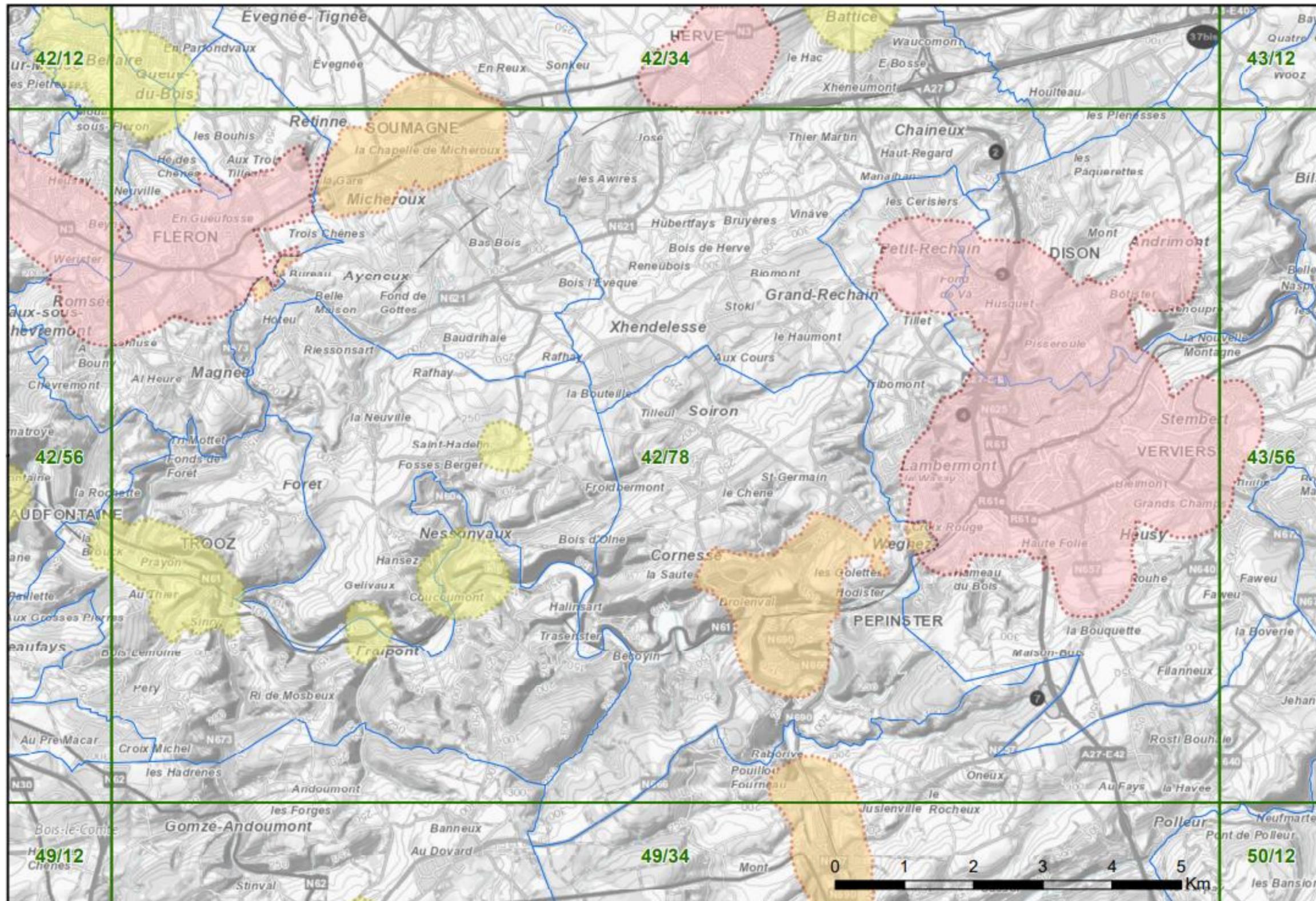
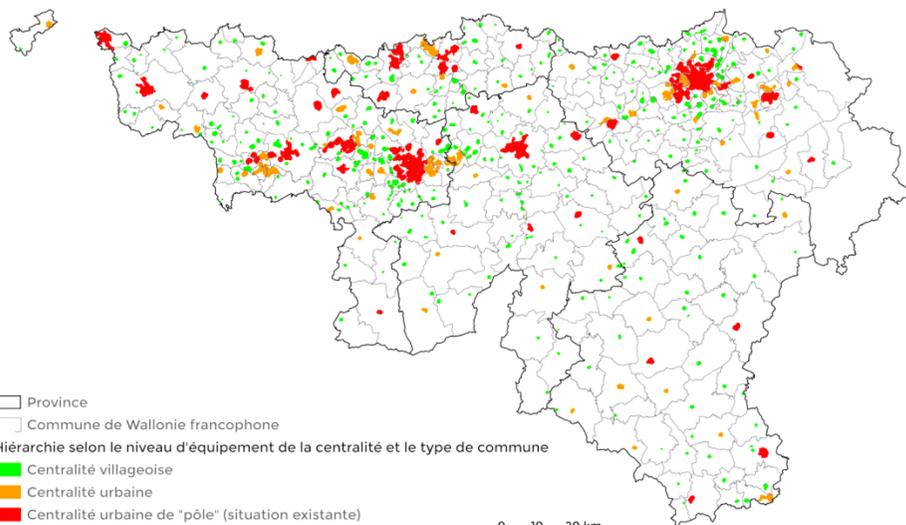
SDT

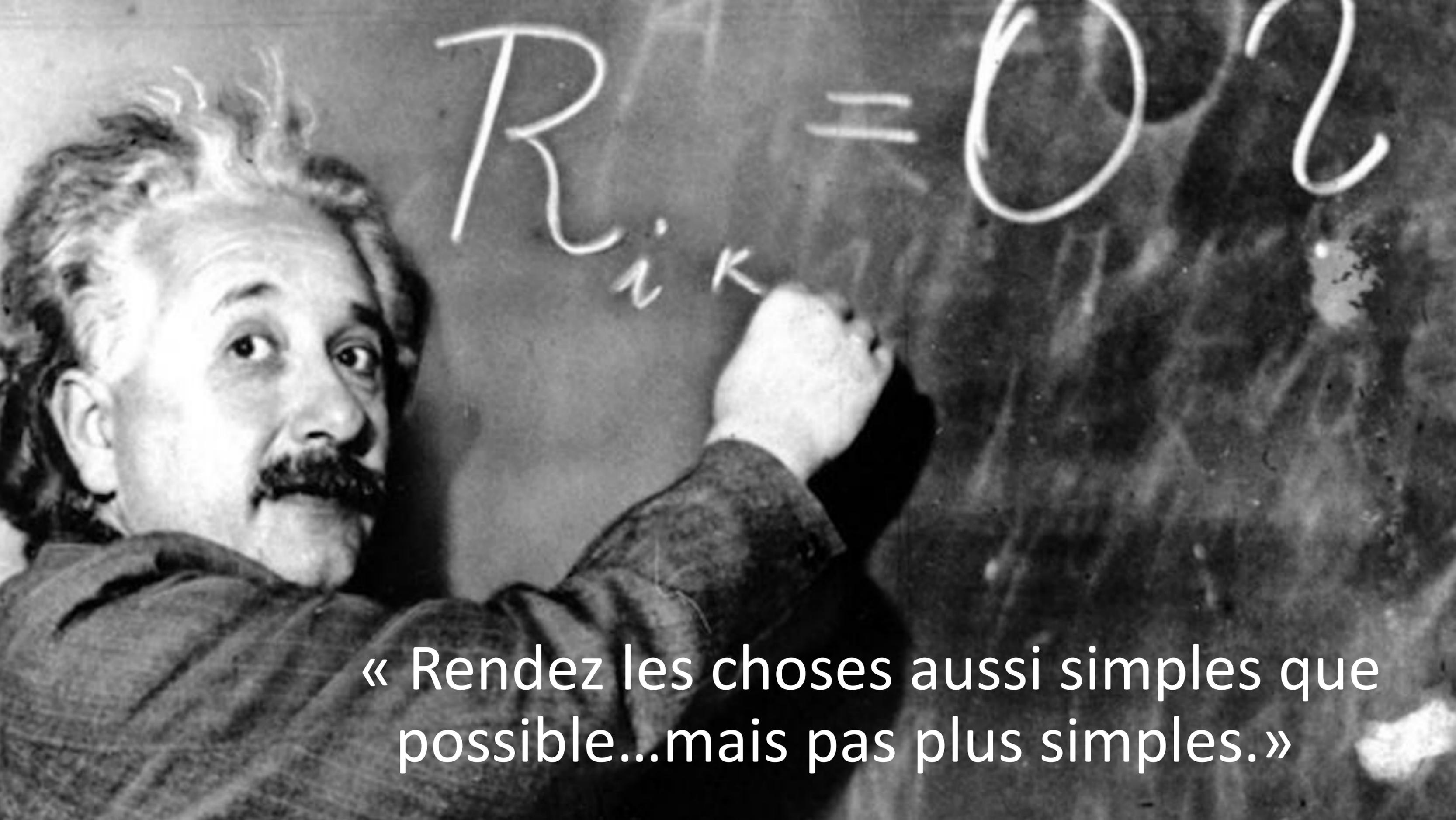




Cartographie des centralités

SDT



A black and white photograph of Albert Einstein, looking upwards and to the right, pointing with his right hand towards a chalkboard. On the chalkboard, the equation $R_{ik} = 0$ is written in white chalk. The 'R' is large and the 'i' and 'k' are smaller and positioned below it. The '0' is also large and simple. The background is a dark, textured chalkboard.
$$R_{ik} = 0$$

« Rendez les choses aussi simples que possible...mais pas plus simples.»

COP 27 :
PEUT-ON ESPÉRER **AVANCER** ?



La COP28 marque "le début de la fin" des fossiles

DUBAI 2023

